NATIONS UNIES





Conseil de sécurité

PROVISOIRE

S/PV.2571 8 mars 1985

FRANCAIS

UN LEGARY

MAR 1 1 1985

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE PROVISOIRE DE LA DEUX MILLE CINQ CENT SOIXANTE ET ONZIEME SEANCE

Tenue au Siège, à New York, le vendredi 8 mars 1985, à 15 heures

Président : M. RABETAFIKA

Membres:

Australie

Burkina Faso

Chine Danemark Egypte

Etats-Unis d'Amérique

France Inde Pérou

République socialiste soviétique d'Ukraine

Royaume-Uni de Grande-Bretagne et

d'Irlande du Nord

Thaïlande

Trinité-et-Tobago

Union des Républiques socialistes soviétiques

(Madagascar)

M. HOGUE M. BASSOLE

M. LING Qing

M. BIERRING
M. SHAKER

M. CLARK

M. CLARK

M. de KEMOULARIA

M. VERMA

M. ARIAS STELLA

M. OUDOVENKO

Sir John THOMSON

M. KASEMSRI

M. MOHAMMED

M. TROYANOVSKY

Le présent compte rendu contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels du Conseil de sécurité.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

La séance est ouverte à 15 h 50.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté.

LA QUESTION DE L'AFRIQUE DU SUD

LETTRE DATEE DU 28 FEVRIER 1985, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT ADJOINT DE L'EGYPTE AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES (S/16991).

Le <u>PRESIDENT</u>: Je voudrais informer les membres du Conseil que j'ai reçu des lettres des représentants de l'Afrique du Sud, de la Guinée, de la République arabe syrienne, de la République-Unie de Tanzanie, du Viet Nam et du Yémen démocratique, dans lesquelles ils demandent à être invités à participer à la discussion de la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique habituelle, je me propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer à la discussion sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

Puisqu'il n'y a pas d'objection, il en est ainsi décidé.

J'invite le représentant de la Guinée à prendre place à la table du Conseil; j'invite les représentants de l'Afrique du Sud, de la République arabe syrienne, de la République-Unie de Tanzanie, du Viet Nam et du Yémen démocratique à occuper les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

Sur l'invitation du Président, M. Coumbassa (Guinée) prend place à la table du Conseil; M. von Schirnding (Afrique du Sud), M. El-Fattal (République arabe syrienne), M. Lweno (République-Unie de Tanzanie), M. Le Kim Chung (Viet Nam) et M. Al-Alfi (Yémen démocratique) occupent les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

Le <u>PRESIDENT</u>: Le Conseil de sécurité va maintenant entamer l'examen du point inscrit à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit aujourd'hui comme suite à la demande adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent adjoint de l'Egypte auprès de l'Organisation des Nations Unies, en sa qualité de Président du Groupe des Etats africains pour le mois de février, dans une lettre datée du 28 février 1985 et publiée sous la cote S/16991.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/17013, qui contient le texte d'un projet de résolution présenté par le Burkina Faso, l'Egypte, l'Inde, Madagascar, le Pérou et la Trinité-et-Tobago.

J'aimerais appeler l'attention des membres du Conseil sur le document S/17009, qui contient le texte d'une lettre datée du 6 mars 1985, adressée au Secrétaire général par le représentant permanent adjoint de l'Inde auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Le premier orateur inscrit sur ma liste est le représentant de la Guinée, qui souhaite faire une déclaration en sa qualité de Président du Groupe des Etats africains pour le mois de mars. Je lui donne la parole.

M. COUMBASSA (Guinée) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous adresser, au nom du Groupe africain et en mon nom propre, nos chaleureuses félicitations pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de mars.

Mon plaisir à le faire est d'autant plus grand que vous représentez un pays frère, un grand pays, Madagascar, qui a conquis ses lettres de noblesse dans la lutte pour la liberté et la dignité. A ce titre, qui mieux que vous peut comprendre le drame qui se joue en Afrique du Sud en ce moment. Connaissant fort bien vos qualités de diplomate avisé, et sans préjuger, bien entendu, de la décision que vous prendrez, le Groupe africain reste convaincu que vous saurez sans ambiguïté et dans la sérénité assumer vos responsabilités dans la lutte contre l'apartheid.

Je voudrais également rendre hommage à votre prédécesseur, S. Exc. Monsieur l'ambassadeur Natarajan Krishnan, de l'Inde, pour la maîtrise remarquable avec laquelle il a organisé et conduit les débats du Conseil le mois dernier.

Comment enfin ne pas vous remercier bien sincèrement, ainsi que vos distingués collègues du Conseil de sécurité, pour avoir bien voulu m'inviter à prendre la parole en ma qualité de Président du Groupe africain.

La voix que le Groupe africain veut faire entendre est tout à la fois celle du parti pris délibéré pour la justice et celle d'une foi souveraine dans la défaite de l'apartheid.

En effet, le Conseil de sécurité se réunit aujourd'hui pour examiner la situation grave, très grave, qui prévaut en Afrique du Sud : les tenants de l'apartheid brandissent de prétendues réformes constitutionnelles, organisent des répressions massives, opèrent des arrestations arbitraires suivies de détentions

sans jugement, déplacent contre leur volonté des populations sans défense de Crossroads et d'autres localités noires pour les regrouper en des zones plus arides. La lutte du peuple opprimé d'Afrique du Sud n'est pas seulement celle du continent africain, elle est aussi et surtout celle de chaque homme, de chaque femme, de l'humanité dans son ensemble. C'est pourquoi la collusion avec le régime de Pretoria est un crime contre le peuple noir de l'Afrique du Sud, contre le continent africain tout entier, contre l'humanité dans son ensemble. Cette collusion, pour exister, n'a pas besoin de se manifester en actes; qu'elle se manifeste par la démission, par l'abstention et par la non-participation, elle demeure dans tous les cas perceptible, et la Charte de notre Organisation exige que cette collusion prenne fin. Le moment est venu pour les peuples du monde qui ont déclaré en 1945 être résolus à sauvegarder la paix et la sécurité internationales, le moment est donc venu de mettre fin à la tyrannie raciste de Pretoria en opposant à son idéologie vénéneuse et asséchante celle plus humaine et plus vivifiante de l'égalité des hommes et des races.

Le racisme pour se donner bonne conscience s'est trouvé çà et là des justifications. Celui qui a pour nom <u>apartheid</u> se fonde sur la couleur de la peau pour sévir, pour exploiter, pour tuer impitoyablement et massivement.

Lorsque, il y a quelques décennies, l'humanité a émergé de l'holocauste de la seconde guerre et s'est engagée résolument à instaurer un nouvel ordre mondial, les néo-nazis d'Afrique du Sud ont juré leur détermination de résister au vent du changement. C'est là la raison fondamentale de ces parodies de réformes constitutionnelles, de ces violences à Crossroads, de cette chasse livrée aux militants et aux dirigeants des mouvements de libération, de ces tueries massives qui ensanglantent plus d'une localité d'Afrique du Sud.

Il n'est plus besoin de démontrer l'aberration de telles impostures: qu'on l'appelle ici fascisme et là <u>apartheid</u>, le racisme demeure toujours l'expression du mépris de l'homme. C'est être mal instruit de l'histoire ancienne et récente de l'humanité que de croire que l'on peut mettre à genoux impunément un peuple ou défier indénifiment la communauté internationale. A terme, telle l'abeille qui se noie dans son miel, le régime de Pretoria sera pris dans son propre jeu et s'abîmera dans sa propre oeuvre. Les derniers événements de Crossroads prouvent à l'évidence que le régime raciste d'Afrique du Sud croit pouvoir mener à Canossa les mouvements de libération et perpétuer son régime d'oppression.

L'apartheid ne peut être réformé; il a besoin d'être extirpé. C'est pourquoi il est impératif que la communauté internationale maintienne et renforce sa pression pour imposer à Pretoria le respect des droits légitimes du peuple sud-africain.

Seuls l'élimination de l'<u>apartheid</u> et l'établissement d'une société démocratique et non raciale fondée sur le dialogue des communautés dans le cadre de l'exercice par tous du suffrage universel, peuvent mener à la juste solution du douloureux problème sud-africain.

C'est pourquoi le Groupe africain s'élève énergiquement contre toutes les collusions, tous les subterfuges qui contribuent à toujours remettre à demain l'avènement d'une société démocratique et non raciale en Afrique du Sud.

Le soutien du Groupe africain, vous n'en doutez pas un seul instant, Monsieur le Président, est acquis aux décisions que le Conseil est amené à prendre, car le Groupe africain est convaincu qu'elles seront inspirées par le souci du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous.

Depuis près d'un demi siècle, notre Organisation se veut garante de la paix et de la sécurité internationales. Je sais que déjà notre Organisation a remporté bien des victoires. Toutefois, à son palmarès, il manque un titre de gloire : l'élimination de l'apartheid.

Votre lucidité et votre sagacité aidant, Monsieur le Président, nul doute que les jours de l'apartheid sont comptés.

Le <u>PRESIDENT</u>: Je remercie le représentant de la Guinée des paroles fort aimables et fraternelles qu'il m'a adressées, à moi-même et à mon pays.

M. VERMA (Inde) (interprétation de l'anglais): Monsieur le Président, au cours des huit premiers jours de votre mandat, le Conseil de sécurité s'est déjà réuni à trois reprises pour examiner trois questions différentes. C'est assurément un palmarès impressionnant pour un Président du Conseil. Nous tenons à vous dire une fois encore que si la fréquence de nos réunions, ces derniers jours, est un triste témoignage de la situation internationale actuelle, nous avons la chance de pouvoir compter, à la présidence du Conseil, sur votre dynamisme, votre sens des responsabilités et votre habileté diplomatique. Nous sommes certains que vous saurez assumer la charge qui vous est confiée et vous assurons à nouveau de notre coopération.

Puis-je également, Monsieur le Président, au nom de ma délégation et au nom de l'Ambassadeur Krishnan, dire quelques mots de remerciements pour les paroles aimables qui lui ont été adressées hier après-midi, au cours du débat au Conseil, de même que par l'orateur qui m'a précédé, pour sa présidence du Conseil pendant le mois de février.

C'est la troisième fois en sept mois que le Conseil se réunit pour examiner la situation en Afrique du Sud, question qui a rendues nécessaires tant de réunions du Conseil par le passé et suscité la plus grande inquiétude et la plus grande attention de la communauté internationale. Il n'est pas étonnant que le Conseil doive consacrer autant de temps et d'énergie à l'examen de ce point de son ordre du jour. Aussi longtemps que le fléau de l'apartheid persistera en Afrique du Sud, le Conseil sera forcé de se réunir encore et encore. L'apartheid est au coeur de la grave menace à la paix et à la sécurité qui continue de planer sur l'Afrique australe, soit du fait des humiliations et des actes de répression auxquels le régime raciste soumet la communauté majoritaire en Afrique du Sud, soit du fait de l'occupation illégale et permanente de la Namibie par l'Afrique du Sud, soit encore du fait des actes d'agression répétés, d'ingérence et de déstabilisation de Pretoria contre des Etats africains indépendants. La cause principale de toutes ces violations de la Charte des Nations Unies et du droit international par Pretoria réside dans son besoin obsessionnel de maintenir et de renforcer l'apartheid que la communauté internationale a déclaré crime contre l'humanité.

La position des pays non alignés - au nom desquels j'ai l'honneur de parler aujourd'hui - sur la question de l'apartheid est bien connue. Je n'ai donc pas l'intention d'y revenir longuement à nouveau cet après-midi. Le problème d'ensemble de l'apartheid sera un sujet permanent d'inquiétude pour le Conseil tant que le système odieux de l'apartheid n'aura pas été complètement éliminé. Mais ce qui préoccupe le Conseil dans l'immédiat, et aujourd'hui en particulier, ce sont les événements particulièrement graves survenus dernièrement. Au nombre de ces derniers se trouve le meurtre gratuit, par les forces du régime, d'homme, de femmes et d'enfants innoncents à Crossroads et dans d'autres lieux, alors que ces gens ne faisaient que protester contre leur transfert forcé et leur réinstallation dans les bantoustans infâmes. Il faut mentionner par ailleurs l'arrestation arbitraire d'un grand nombre de dirigeants et de membres du United Democratic Front et d'autres

organisations de masse et les accusations de haute trahison portées contre certains d'entre eux ayant participé à un mouvement de masse pacifique pour une Afrique du Sud unie, non raciale et démocratique.

Le Bureau de coordination du Mouvement des non-alignés s'est réuni en session urgente il y a deux jours pour examiner, entre autres, les événements graves survenus en Afrique du Sud et dont je viens de parler. Le communiqué publié par le Bureau a été distribué en tant que document du Conseil de sécurité sous la cote S/17009. Qu'il me soit permis d'en citer les passages suivants :

"Le Bureau a vigoureusement condamné le régime de Pretoria pour avoir assassiné gratuitement et de sang froid des hommes, des femmes et des enfants innocents et sans défense qui protestaient parce qu'on les chassait de Crossroads et d'autres lieux pour les réinstaller ailleurs. Il a exigé que Pretoria mette immédiatement et inconditionnellement fin à sa politique consistant à chasser des Africains autochtones de leurs fovers et à les exiler dans des "bantoustans" créés artificiellement.

Le Bureau a également condamné vigoureusement le régime raciste sud-africain pour l'arrestation arbitraire de membres du United Democratic Front et d'autres organisations de masse opposées au régime d'apartheid. Il s'est déclaré particulièrement indigné par les accusations de 'haute trahison' portées contre Mme Albertina Sisula, MM. Archie Gumede, George Sewpershad, M. J. Naidoo, le révérend Frank Chikana, MM. Ismael Mohammed, Mewa Ramgobin, Paul David, Essop Jasset, Curtis Nkondo, Aubrey Mokoena, Thomazile Qweta, Sisa Njikelana, Sam Kikine et Isaac Ngcobo, dirigeants du United Democratic Front, et d'autres personnalités opposées à l'apartheid pour avoir participé à la campagne non violente pour une Afrique du Sud unie, démocratique et sans distinction de race et il a exigé que ces accusations soient retirées et que les personnes arrêtées soient libérées immédiatement et inconditionnellement.

(S/17009, p. 2)

Puis-je mentionner ici, en passant, que le nom de M. Cassim Saloojee, trésorier national de l'UDF a été omis par inadvertance de la liste des personnes arrêtées et accusées de "haute trahison". Je continue maintenant à citer le communiqué:

"Le Bureau a également demandé à nouveau la libération immédiate et inconditionnelle de tous les prisonniers politiques sud-africains, dont Nelson Mandela.

Le Bureau a noté que les meurtres et arrestations massifs qui ont eu lieu récemment cadraient avec les tentatives systématiques que faisait le régime de Pretoria pour consolider encore l'odieux système d'apartheid et prouvaient, s'il en était besoin, que les prétendues réformes suggérées par le régime raciste n'étaient rien d'autre qu'une campagne orchestrée pour tromper l'opinion. Le Bureau s'est déclaré convaincu que l'intensification constante de la répression violente menée par le régime d'apartheid contre le peuple opprimé et dépossédé d'Afrique du Sud rendait d'autant plus légitime la lutte que celui-ci avait entreprise par tous les moyens dont il disposait, y compris la lutte armée.

Le Bureau s'est félicité de l'ampleur et de l'unité qui caractérisaient la résistance du peuple opprimé d'Afrique du Sud au régime d'apartheid et a réaffirmé la légitimité de la lutte que mène ce peuple pour une Afrique du Sud unie, démocratique et sans distinction de race.

Le Bureau a exprimé son admiration pour le geste de Nelson Mandela, qui avait rejeté l'offre de libération conditionnelle que lui avait faite le régime raciste en vue de diviser ceux qui luttent contre l'apartheid et de renforcer encore la domination de la minorité raciste.

Rappelant les résolutions 473 (1980), 554 (1984) et 556 (1984) du Conseil de sécurité ainsi que d'autres résolutions pertinentes, le Bureau a prié instamment le Conseil de sécurité de prendre les mesures nécessaires pour appliquer lesdites résolutions et faire face efficacement à la grave situation qui règne actuellement en Afrique du Sud en imposant des sanctions globales et obligatoires en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies."

(S/17009, annexe, par. 3 à 7)

Le communiqué que je viens de citer est l'expression claire et sans équivoque du point de vue du mouvement des non-alignés au sujet de la question dont nous sommes saisis aujourd'hui.

Je voudrais présenter formellement au Conseil le projet de résolution contenu dans le document S/17013. Ce projet de résolution a pour auteurs les six Etats non alignés membres du Conseil - le Burkina Faso, l'Egypte, l'Inde, Madagascar,

le Pérou et la Trinité-et-Tobago. Nous estimons que le projet de résolution résume tous les aspects d'intérêt immédiat et les principes que le Conseil doit défendre, bien que le texte n'aille pas aussi loin que l'auraient voulu ses auteurs. En vue d'obtenir l'appui le plus large possible, les auteurs ont fait des efforts considérables pour tenir compte des préoccupations des autres membres. Nous espérons que ce texte bénéficiera de l'appui de toutes les délégations assises autour de cette table.

Le nom de la municipalité d'Afrique du Sud qui a si tragiquement occupé une place aussi éminente dans l'actualité de ces jours derniers et dont j'ai déjà parlé au début de mon intervention, a une signification particulière et poignante. Ce nom, bien sûr, c'est Crossroads - la croisée des chemins. Nous pensons que, depuis longtemps déjà, le Conseil de sécurité est à la croisée des chemins pour ce qui est de la question à l'examen. L'Afrique du Sud raciste continue de braver le Conseil de sécurité. Il est grand temps que le Conseil décide quelle voie il doit prendre à partir de cette croisée des chemins - la voie qui passe par l'imposition de mesures coercitives appropriées à l'encontre de Pretoria, qui est, à notre avis, la voie appropriée, ou une voie qui ne servira qu'à rapprocher l'Afrique du Sud et l'Afrique australe tout entière du genre de violence que nous souhaitons tous éviter. Si l'Afrique du Sud ne rentre pas dans le bon chemin, le Conseil de sécurité devra faire ce choix critique.

Le <u>PRESIDENT</u>: Je remercie le représentant de l'Inde des remarques quelquefois trop généreuses qu'il a eues à mon endroit.

L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de la République-Unie de Tanzanie, qui souhaite faire une déclaration en tant que représentant du Président en exercice de l'Organisation de l'unité africaine. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. LWENO (République-Unie de Tanzanie) (interprétation de l'anglais) :
Monsieur le Président, au nom du Président de mon pays, M. Mwalimu Julius Nyerere,
Président de la République-Unie de Tanzanie et Président en exercice de
l'Organisation de l'unité africaine, permettez-moi de vous exprimer mes sincères
félicitations à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil pour ce
mois. Votre élection est la reconnaissance bien méritée de vos capacités. Au
cours d'une carrière longue et exemplaire, vous en êtes venu à personnifier

l'engagement de votre pays, Madagascar, à la lutte pour la liberté et la justice dans le monde. Je suis donc certain que, au moment où le Conseil aborde l'examen de la question pressante dont il est saisi, vous assurerez la direction voulue.

En même temps, je voudrais exprimer nos remerciements à votre prédécesseur, le Représentant permanent de l'Inde, qui a présidé les travaux du Conseil le mois dernier.

Le Conseil est réuni pour examiner la nouvelle escalade de la violence dans laquelle s'est lancé le régime d'apartheid contre la population noire d'Afrique du Sud. Le massacre de manifestants africains innocents à Crossroads et ailleurs, l'arrestation de certains dirigeants du United Democratic Front et l'accusation de haute trahison portée contre eux ne sont qu'un des aspects d'un tableau beaucoup plus sinistre de la situation en Afrique du Sud. A sa trente-neuvième session, l'Assemblée générale a condamné la prise, par le régime, de diverses mesures insidieuses visant à renforcer l'oppression raciste et à perpétuer l'apartheid.

L'apartheid est un système diabolique. L'Assemblée générale, le mouvement des non-alignés, l'Organisation de l'unité africaine et la communauté internationale tout entière reconnaissent que ce système constitue un crime contre l'humanité. Il représente une menace à la paix et à la sécurité internationales. C'est donc dans le cadre d'un consensus international que des mesures concrètes doivent être prises pour obliger le régime d'apartheid à renoncer à son ignoble politique.

Depuis la dernière session de l'Assemblée générale, la 4lème réunion du Conseil des ministres de l'Organisation de l'unité africaine - qui a pris fin au début de la semaine à Addis-Abeba - et le Bureau de coordination du mouvement des pays non alignés ont réitéré leur condamnation de cette dernière escalade de la violence de la part du régime d'apartheid. Pourtant, les condamnations répétées de la politique d'apartheid, les mesures adoptées et les appels en faveur d'un dialogue constructif lancés par l'Organisation de l'unité africaine et les Nations Unies pour mettre un terme au conflit racial ont été repoussés avec arrogance par le régime d'apartheid. Au lieu de cela, la communauté internationale est le témoin de nouveaux massacres gratuits d'hommes, de femmes et d'enfants innocents, dont le seul crime a été de protester contre l'évacuation forcée de leurs foyers.

En intensifiant sa violence, le régime a également eu recours à des arrestations massives. Les accusations de haute trahison portées contre les dirigeants du United Democratic Front (UDF) prouvent que le régime d'apartheid n'est pas prêt à accepter un changement pacifique en Afrique du Sud. La nature foncièrement agressive du régime se reflète dans sa politique contre les pays africains voisins indépendants.

En ayant recours à toute une gamme de pressions contre les pays africains voisins, le régime espère réduire à néant les victoires qu'ils ont remportées après des années de lutte armée. Les attaques militaires et autres actes de déstabilisation contre l'Angola, le Botswana, le Swaziland, le Lesotho, le Mozambique et la Zambie ont manqué leur but, qui était la création dans ces pays, de structures politiques soumises, qui seraient moins hostiles à l'apartheid. Tous ces actes, accompagnés d'une propagande massive à l'étranger et de manoeuvres politiques en Afrique du Sud, n'ont pas réussi à ébranler la détermination de la population noire de l'Afrique du Sud et de la communauté internationale de s'opposer à l'apartheid.

Malheureusment, ces creuses promesses de changement ont trouvé un écho dans de nombreuses régions du monde et ont été exploitées par les détracteurs de la liberté africaine afin de relâcher la pression internationale exercée sur le régime. Mais dans le courant de l'année dernière, cela est devenu évident même pour les partisans les plus fervents de l'apartheid. Les prétendues réformes élaborées par le régime raciste ont été acceptées pour ce qu'elles sont : une campagne orchestrée de tromperie, une tentative de diviser l'opposition interne à l'apartheid et de désarçonner ses ennemis à l'extérieur.

A cet égard, nous nous félicitons que Nelson Mandela ait déjoué le plan transparent du régime d'apartheid qui lui offrait une libération conditionnelle. Son rejet d'une pseudo-liberté subordonnée à l'abandon de la lutte contre l'apartheid devrait être une source d'encouragement pour tous ceux qui luttent pour la liberté et la justice dans le monde. Le Conseil doit par conséquent exiger sa libération immédiate et inconditionnelle.

La réalité de l'<u>apartheid</u> en Afrique du Sud, c'est ce qui se passe à Crossroads et dans d'autres régions où la politique de transferts forcés est mise en oeuvre. Le nombre des personnes qui risquent d'être déracinées et réimplantées s'élève déjà à plus de deux millions, outre les quatre millions et plus qui sont déjà relégués dans les homelands.

Mais il faut comprendre que, dans ce contexte, la politique de transferts, appliquée impitoyablement, fait partie d'un plan plus vaste d'apartheid qui vise à priver la population noire de sa nationalité, à créer des bantoustans et à fomenter un conflit fratricide au sein de la population noire, non seulement en Afrique du sud mais dans toute l'Afrique australe. C'est là l'aspect prédominant de l'apartheid. L'organisation, l'entraînement et l'armement d'armées tribales visent à atteindre cet objectif. Comment expliquer sinon les menaces de guerre proférées par des bantoustans contre les Etats indépendants voisins? Tel est l'objectif à long terme que le régime s'est fixé et que le Conseil doit empêcher.

Nous sommes encouragés, malgré tout, par les progrès importants réalisés l'année dernière sur le plan politique. Les campagnes de mobilisation en faveur d'un boycottage de l'apartheid ont pris de l'ampleur et le monde dans son ensemble est devenu plus conscient des atrocités commises par l'odieux système d'apartheid. Nous sommes encouragés de constater la campagne croissante en faveur du désinvestissement et autres mesures, et nous devons continuer à favoriser ces actions. De même, la communauté internationale et le Conseil lui-même doivent soutenir fermement ces mesures et d'autres de ce genre qui obligeront le régime à renoncer à l'apartheid. Pour notre part, en tant que membres de l'organisation de l'unité africaine, nous, Africains, continuerons de souligner que seule l'imposition des mesures efficaces prévues au titre du Chapitre 7 de la Charte des Nations Unies contraindra le régime à abandonner sa politique odieuse.

L'apartheid, système maléfique, doit recourir à la violence pour survivre. Par conséquent, face à l'actuelle vague de violence, le Conseil de sécurité ne doit pas faiblir dans sa détermination de démanteler l'apartheid dans sa totalité. Entre-temps, le Conseil doit exiger que le régime de Pretoria mette fin immédiatement aux transferts forcés de la population noire. Le Conseil doit défendre la légitimité de la lutte et exiger que le régime raciste retire les chefs d'accusation de trahison portés contre ceux qui ont été arrêtés et qu'il procède à leur libération immédiate et inconditionnelle.

Ce n'est pas la première fois - ni la dernière - que le régime tue et lance des accusations de trahison contre ceux qui osent le défier, même si ces derniers emploient des moyens pacifiques. Les dirigeants du United Democratic Front qui risquent d'être exécutés à tout instant ont, en raison de leur notoriété,

attiré l'attention de la communauté internationale. Mais le Conseil se doit aussi d'agir pour les victimes de l'apartheid dont les noms n'ont jamais paru dans la presse mondiale. Le Conseil a une obligation envers les enfants innocents abattus par les tueurs de l'apartheid.

Le Conseil restera-t-il à tout jamais indifférent aux massacres et aux mutilations de la population noire, y compris des femmes et des enfants, en Afrique du Sud? Le Conseil doit agir et agir maintenant.

Le <u>PRESIDENT</u>: Je remercie le représentant de la République-Unie de Tanzanie des paroles fort aimables qu'il m'a adressées au nom du Président en exercice de l'Organisation de l'unité africaine.

Je voudrais informer les membres du Conseil que j'ai reçu du Président par intérim du Comité spécial contre l'apartheid une lettre datée du 8 mars 1985, dont le texte est le suivant :

"Me référant à la lettre datée du 28 février 1985 adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent adjoint de l'Egypte auprès de l'Organisation des Nations Unies, j'ai l'honneur de demander au Conseil de m'autoriser, en ma qualité de Président par intérim du Comité spécial contre l'apartheid, à participer, conformément aux dispositions de l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, à l'examen par le Conseil de la question intitulée 'La question de l'Afrique du Sud'."

Je crois comprendre que le Président du Comité spécial contre l'apartheid, l'ambassadeur Joseph Garba, ne prévoyait pas de revenir si tôt de la mission qu'il a effectuée au nom du Comité et qu'il a autorisé le Vice-Président du Comité à prendre la parole au nom de celui-ci.

En de précédentes occasions, le Conseil de sécurité a adressé des invitations à des représentants d'autres organes des Nations Unies à l'occasion de l'examen de questions inscrites à son ordre du jour. Conformément à la pratique suivie à cet égard, je propose que le Conseil adresse, en vertu de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, une invitation au Président du Comité spécial contre l'apartheid.

Puisqu'il n'y a pas d'objections, il en est ainsi décidé.

J'invite le Président par intérim du Comité spécial contre l'apartheid, Son Excellence M. Serge Charles, à prendre place à la table du Conseil pour faire sa déclaration.

- 21 -

M. CHARLES: Monsieur le Président, à vous et aux autres membres du Conseil de sécurité, j'adresse, au nom du Comité spécial contre l'apartheid, mes plus vifs remerciements pour avoir bien voulu m'autoriser à prendre part au débat sur la situation critique qui prévaut actuellement en Afrique du Sud. Je voudrais, du même coup, me joindre aux orateurs qui m'ont précédé pour rendre hommage à votre sagesse et à votre compétence, tout en vous félicitant de votre accession à la présidence du Conseil pour le mois de mars. Je m'en réjouis d'autant plus que vous représentez un pays dont l'engagement aux côtés des peuples en lutte contre le colonialisme et le racisme est bien connu.

Monsieur le Président, avec votre permission, avant d'entrer dans le vif du sujet, je voudrais donner lecture du texte d'un message du prix Nobel de la paix, l'évêque Desmond Tutu, adressé au Président du Conseil de sécurité. Ce message se lit comme suit :

(L'orateur poursuit en anglais)

"Nous espérons vivement que le Conseil de sécurité, qui se réunit aujourd'hui, prendra note de ce qui se passe en Afrique du Sud.

Une organisation, le United Democratic Front (UDF), qui a constamment oeuvré en faveur d'un changement pacifique et qui l'a fait dans le cadre des lois de ce pays, a vu ses chefs arrêtés.

Cela montre clairement qu'une opposition vigoureuse et efficace à l'apartheid est considérée par le gouvernement comme une activité qui relève de la trahison. Il est donc absurde de prendre au sérieux l'offre du Président de l'Etat sud-africain de parler avec l'ANC et avec les prisonniers politiques qui acceptent son offre de libération conditionnelle.

L'UDF est une organisation qui ne prône pas la violence. Néanmoins, les autorités cherchent à la saper. Dire que ces hommes ont été accusés conformément à la loi, c'est se rire des faits.

En réalité, le gouvernement les accuse uniquement pour éviter d'avoir à les détenir sans procès. Les dirigeants arrêtés ne peuvent pas être libérés sous caution si le Procureur général émet un certificat en ce sens.

Ainsi, la question de la libération sous caution ne relève pas de la Cour suprême comme le Président de l'Etat, M. Botha, le dit dans sa réponse au message du sénateur Edouard Kennedy.

J'espère que la communauté internationale exprimera l'horreur qu'elle ressent devant les actes commis par le Gouvernement sud-africain pour empêcher l'opposition pacifique à sa politique néfaste."

(L'orateur reprend en français)

Comme vous le savez tous, la question de la politique d'apartheid, dont est saisi le Conseil, est à la fois l'une des plus anciennes et des plus préoccupantes que connaisse notre Organisation. Pour la communauté internationale, l'apartheid constitue un sérieux défi qu'elle se doit de relever par tous les moyens à sa disposition, tant il est vrai qu'il menace les fondements de notre civilisation basée sur les principes de la morale universelle. Malheureusement, tous les efforts déployés en vue de lui trouver une solution juste et pacifique, conforme aux principes de la Charte des Nations Unies et de la Déclaration universelle des droits de l'homme se sont révélés jusqu'ici vains. Qui plus est, la situation s'est même dangereusement aggravée devant la détermination manifeste de Pretoria d'étouffer par la violence toute velléité de l'Africain de revendiquer son droit à la liberté, à l'égalité et à la dignité humaine.

Nous en voulons pour preuve la sanglante répression menée récemment par Pretoria contre des manifestants sans défense, y compris des femmes et des enfants, dont le seul crime est d'élever la voix contre la politique déshumanisante d'apartheid. Bilan : plus de 200 tués et 1 200 blessés graves.

Outre ces actes de répression massive, le régime de Pretoria continue de renforcer son arsenal militaire, grâce auquel il maintient sa domination sur la majorité, perpétue son occupation illégale de la Namibie et tente d'imposer son hégémonie sur les Etats voisins.

Dans le même temps, Pretoria s'est livré à une série de manoeuvres pour semer la confusion dans les rangs du mouvement de libération et dans l'opinion publique internationale. La plus récente en date est sans doute la proposition de M. Botha de considérer une formule visant à reconnaître des droits politiques, du reste très restreints, aux Noirs établis dans la périphérie des zones urbaines. On comprend qu'une telle proposition, tout comme la nouvelle constitution raciste, ait été rejetée par le peuple opprimé d'Afrique du Sud ainsi que par la communauté internationale. Le Comité spécial contre l'apartheid, lui non plus, n'a pas été dupe et, par la voix de son président, le 6 février écoulé, a dénoncé cette nouvelle tentative dilatoire, qu'il a déclarée non avenue.

M. Charles

C'est dans ce même contexte qu'il faut comprendre le rejet par Nelson Mandela, symbole de la résistance, de l'offre de libération qui lui a été faite à condition de renoncer à la violence. Il ne s'agit, là encore, que d'une manoeuvre tendant à diviser le mouvement de libération et, ainsi, à faire échec à la marche ascendante vers la liberté et l'indépendance. Toutes ces machinations n'ont d'autre but que de renforcer le système d'apartheid, en violation du principe aujourd'hui universellement accepté du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes.

Persuadé que l'<u>apartheid</u>, tout comme le nazisme, ne peut pas être réformé, le Comité spécial s'engage résolument à déjouer ces manoeuvres du régime raciste qui ne peut s'imposer que par la terreur. Il ne saurait être question de compromis avec un système qui est l'expression de la violence caractérisée. A cet égard, le Comité spécial fait siens les propos de Mandela quand il dit:

"Que Botha renonce à la violence, qu'il dise qu'il mettra fin à l'apartheid, qu'il lève l'interdiction qui frappe l'Organisation du peuple, le Congrès national africain, qu'il libère tous ceux qui sont emprisonnés, bannis ou exilés à cause de leur opposition à l'apartheid, qu'il garantisse le libre exercice des activités politiques pour que le peuple puisse choisir ses dirigeants."

Surpris dans son jeu, Pretoria, en guise de réponse, a mis bas le masque du réformisme et s'est enfoncé dans la répression qui, à part les centaines de morts et de blessés, a conduit à l'arrestation massive de dirigeants d'organisations politiques, dont ceux du Front démocratique uni, accusés de trahison. Nous demandons leur libération immédiate et inconditionnelle ainsi que celle de tous les autres détenus politiques.

Aujourd'hui plus que jamais, nous sommes persuadés que l'Afrique australe ne pourra connaître la paix et la stabilité que dans la mesure où l'apartheid y est totalement éliminé et que tous les habitants d'Afrique du Sud, sans distinction de race, de couleur, de croyance, exercent leur droit à l'autodétermination.

J'ai fait allusion, au début de mon intervention, au fait que la question de l'apartheid est l'une des plus anciennes qui figurent à l'ordre du jour de notre Organisation, et je ne pense pas que ce soit à son honneur qu'elle continue de se poser, sans le moindre espoir d'une solution prochaine.

Déjà, en 1963, le Conseil de sécurité s'était déclaré convaincu que la situation en Afrique du Sud troublait gravement la paix et la sécurité internationales.

Aujourd'hui, le Conseil ne saurait rester insensible à la grave menace à la paix que constitue la situation en Afrique du Sud quand, partout dans le monde, des voix s'élèvent pour réclamer la fin d'un système inique. Cet organe principal de maintien de la paix qu'est le Conseil de sécurité ne peut se départir des responsabilités qui lui incombent en vertu de la Charte. Je lance donc un appel,

au nom du Comité spécial contre l'apartheid, aux membres du Conseil de sécurité pour que, unanimement, ils adoptent le projet de résolution présenté par l'Inde au nom des pays africains et non alignés du Conseil de sécurité.

Il est des moments dans l'histoire où la sagesse et la clairvoyance politique exigent que l'on anticipe sur des catastrophes prévisibles par une action préventive de type pacifique. Pour la majorité d'entre nous, je suis sûr qu'il ne fait aucun doute qu'un tel moment est arrivé. C'est donc maintenant qu'il faut agir avec foi et conviction pour n'avoir pas un jour à nous laisser dicter et à subir la loi de la violence et du déchaînement racial.

Le <u>PRESIDENT</u>: Je remercie le Président par intérim du Comité spécial contre l'<u>apartheid</u> des paroles aimables qu'il a eues à mon égard et à l'endroit de mon pays.

M. HOGUE (Australie) (interprétation de l'anglais): C'est la première fois que nous parlons de l'apartheid depuis que l'Australie est devenue membre du Conseil et, par conséquent, je voudrais indiquer clairement les vues de mon qouvernement.

Parfois, les partisans de l'apartheid font valoir que plusieurs des pays qui critiquent l'Afrique du Sud sont eux-mêmes coupables de violations des droits de l'homme et que l'Afrique du Sud n'est pas plus coupable que plusieurs de ses détracteurs. Un tel argument n'est pas directement lié au problème central de l'apartheid. L'Afrique du Sud est unique en son genre à bien des égards, mais surtout parce que, dans ce pays, un gouvernement minoritaire non représentatif a institutionnalisé la discrimination raciale et a renforcé ce système, l'apartheid, en adoptant tout un ensemble de lois draconiennes sur la sécurité. L'apartheid, avec son déni des droits fondamentaux et des libertés fondamentales de l'homme, crée l'affrontement entre les Sud-Africains et entre l'Afrique du Sud et les Etats voisins. L'apartheid est la cause fondamentale de l'instabilité et de la tension en Afrique australe. Son influence déstabilisatrice se répercute sur les affaires régionales et internationales, et fait intervenir, sur la scène internationale, un élément de racisme dangereux et indésirable. Pour toutes ces raisons, le Conseil a la responsabilité de traiter du problème de l'apartheid.

L'apartheid est un système basé sur la couleur de la peau. Il limite, de manière paralysante, le champ d'action de ceux que l'on appelle les "non-Blancs"

dans toutes les sphères de l'activité humaine. Il porte également atteinte à leurs libertés fondamentales et à leur dignité. C'est un système qui sépare les femmes de leur mari et les parents de leurs enfants. C'est un système qui refuse la pleine citoyenneté à la majorité des habitants d'Afrique du Sud, qui institue l'inégalité devant la loi et qui impose la discrimination sociale avec l'appui de l'Etat.

L'Australie a suivi avec inquiétude les troubles récents et, plus récemment encore, les actes tragiques de violence qui ont eu lieu à Crossroads, près du Cap. Mon gouvernement condamne vigoureusement les actes de violence et regrette profondément la mort tragique de 18 personnes. Nous sommes opposés sans ambiguïté à toute politique tendant à déplacer les personnes contre leur gré. La politique du Gouvernement sud-africain de réinstallation forcée doit être condamnée. Mon gouvernement espère que les déclarations faites récemment par le Gouvernement sud-africain au sujet des titres de propriété pour la population noire se matérialiseront dans la réalité et que le Gouvernement sud-africain prendra des mesures décisives pour alléger les tensions et respecter pleinement les aspirations des habitants de la région au sujet de leur avenir.

Les incidents récents du Cap ne sont qu'un nouvel exemple de la violence qu'engendre l'apartheid dans ses tentatives visant à séparer artificiellement les groupes raciaux en Afrique du Sud. Les incidents du Cap ne sont pas isolés. Il y en a eu plusieurs autres dans le passé. Ils sont le résultat, en somme, d'un système profondément injuste qui se propose de réinstaller les habitants noirs dans ce que l'on a appelé les "homelands". Au cours des ans, la politique de réinstallation a eu pour résultat de forcer plus de trois millions et demi de personnes à quitter leurs foyers pour affronter un sombre avenir dans ces "homelands".

L'arrestation récente de membres éminents du Front démocratique uni, de syndicalistes et de personnalités de la communauté et l'accusation de trahison qui a été lancée contre eux sont des faits très inquiétants. Le Front est une organisation aux larges assises constituée d'églises, de syndicats, d'étudiants et de groupes communautaires. Le Front est opposé aux pseudo-réformes constitutionnelles du Gouvernement sud-africain. Il se propose de démanteler l'apartheid et de faire intervenir des changements en Afrique du Sud par des moyens pacifiques.

M. Hogue (Australie)

Le Gouvernement sud-africain a déclaré qu'il cherche à établir le dialogue avec la communauté noire, mais ses actes d'arrestation et de détention de ses opposants politiques, dont la détention de personnalités du Front démocratique uni qui doivent rester longtemps en prison en attendant d'être jugés, montre qu'il continue de ne tolérer aucune opposition politique légitime et qu'il est déterminé à intimider tous les dissidents extra-parlementaires.

Le bannissement ou l'emprisonnement de plusieurs des adversaires politiques du gouvernement rendent ridicules les déclarations du Gouvernement sud-africain dans lesquelles il prétend rechercher une participation étendue au processus politique. Le Gouvernement sud-africain professe publiquement son attachement à un processus de réforme et à un dialogue avec la communauté noire, mais en même temps il détient les dirigeants qui représentent les préoccupations et les aspirations légitimes de la communauté noire. Nelson Mandela, président de l'African National Congress, est, bien entendu, l'adversaire le plus connu à qui l'on a refusé la liberté. Mais il y en a plusieurs autres qui sont ou ont été détenus avec ou sans jugement en raison de leur opposition à l'apartheid.

L'Australie demande la prompte mise en liberté de tous ceux qui sont emprisonnés ou frappés de bannissement pour des raisons politiques afin que le Gouvernement sud-africain puisse entamer un véritable dialogue avec les dirigeants représentatifs de toute la population noire d'Afrique du Sud.

Mon gouvernement demeure catégoriquement opposé à l'apartheid. Nous ne pouvons manquer de noter que les éléments essentiels et fondamentaux de l'apartheid demeurent inchangés en tant que base de l'évolution politique et sociale en Afrique du Sud. Tant qu'il ne sera pas clair que le Gouvernement en Afrique du Sud s'apprête à adopter les mesures de réformes fondamentales susceptibles de satisfaire les aspirations légitimes de la communauté noire, le Gouvernement australien ne pourra prêter créance aux prétendues propositions de réforme du Gouvernement sud-africain.

Le but de tous les Sud-Africains doit être d'oeuvrer à la création d'un système de gouvernement propre à amener l'abolition de l'apartheid et à assurer l'octroi de droits égaux à tous les citoyens, indépendamment de leur race. Mon gouvernement estime que cet objectif doit être réalisé par la voie du dialogue et la négociation, et que la voie de l'affrontement continu choisie par le Gouvernement sud-africain ne peut mener qu'au désastre.

Le projet de résolution dont le Conseil est saisi traite directement de plusieurs éléments que j'ai mentionnés dans mon intervention. Ce projet traite de plusieurs des pires aspects du système d'apartheid: le déplacement forcé, la détention et le bannissement, la répression policière et des réformes douteuses. Mon gouvernement appuie le projet de résolution et demande instamment au Gouvernement sud-africain d'en respecter les dispositions.

M. BIERRING (Danemark) (interprétation de l'anglais): Une fois de plus, une vague de violence déferle sur l'Afrique du Sud. Commençant à Crossroads et s'étendant aux camps de squatters à proximité de Kimberley, Port Elizabeth et d'autres villes sud-africaines, la colère et le désespoir de la population noire opprimée ont éclaté, et le monde a vu à nouveau un tableau désormais familier: la police est arrivée avec ses gaz lacrymogènes, des chevrotines et des balles en caoutchouc. Lorsque la police est partie, des centaines de Noirs étaient morts ou blessés.

Après l'éclatement de la violence dans les camps de squatters, la police de sécurité sud-africaine a arrêté et détenu plusieurs dirigeants éminents du Front démocratique uni et d'autres organisations de masse en les accusant de haute trahison.

Une fois de plus l'apartheid a montré son odieux visage et sa vraie nature.

Dans une récente interview à Johannesburg, l'évêque Desmond Tutu a parlé du sort et des demandes légitimes des Sud-Africains noirs. L'évêque aurait déclaré :

"Entendront-ils, les Blancs entendront-ils ce que nous essayons de leur dire?

Tout ce que nous vous demandons, c'est de reconnaître que nous sommes aussi des êtres humains. Lorsque vous nous blessez, nous saignons. Lorsque vous nous chatouillez, nous rions."

Le lauréat du Prix Nobel de la paix de 1984 aurait pu ajouter "Lorsque vous nous tirez dessus, nous mourons".

Nous croyons en l'évêque Tutu. Nous n'avons jamais douté de ses paroles.

Nous avons découvert d'emblée le caractère ignoble et immoral du système de

l'apartheid en Afrique du Sud et la dégradation humaine profonde qui découle de la

discrimination contre un peuple fondée exclusivement sur la race.

Dans les pays comme le mien, qui ont une longue tradition historique pour ce qui est du respect de toutes les personnes, sans distinction de race, de couleur, de croyance, et qui sont fermement convaincus du droit fondamental de chaque être humain à la liberté, au respect et à la dignité, l'apartheid a toujours été inacceptable. Le Danemark a toujours exprimé sa ferme condamnation du système de l'apartheid et, de plusieurs façons concrètes, a manifesté son opposition indiscutable à ce système.

Le Danemark a toujours estimé qu'une pression internationale soutenue et accrue est essentielle aux efforts tentés pour persuader le Gouvernement sud-africain de la nécessité urgente d'une abolition pacifique du système de

M. Bierring (Danemark)

l'<u>apartheid</u>. Nous avons souligné en particulier la nécessité pour le Conseil de sécurité d'adopter des sanctions obligatoires contre l'Afrique du Sud et surtout de renforcer les embargos sur les armes.

Dans son récent discours prononcé lors de l'ouverture du Parlement, le Président de l'Afrique du Sud a parlé d'un nouvel esprit de dialogue. Ayant été témoins de la dernière vague de violence et de répression en Afrique du Sud, qui ne répondent pas à cette promesse, les membres du Conseil et les gens animés de compassion à travers le monde se doivent de demander au Gouvernement sud-africain s'il apprendra un jour qu'il ne peut à jamais réprimer les aspirations de l'homme à la liberté de vivre où il veut, d'exprimer son opinion sans restriction et de participer au processus politique qui façonne l'avenir de son pays, et donc sa propre destinée? S'il apprendra jamais que l'oppression continue de la majorité par la minorité fondée uniquement sur la race aboutira en fin de compte à la violence et à des effusions de sang accrues? S'il apprendra jamais que cette politique compromet son propre avenir ainsi que l'avenir de tous les Blancs en Afrique du Sud?

Mon gouvernement est choqué par les récents événements en Afrique du Sud et s'inquiète vivement des arrestations et de la détention de membres éminents du United Democratic Front. Les arrestations, les détentions et les procès qui suivront ne peuvent qu'aboutir à une exacerbation de la tension politique dans un pays qui a tant besoin d'un dialogue entre tous les groupes raciaux. C'est surtout parce que le Gouvernement danois reste attaché si fermement au démantèlement pacifique de l'apartheid qu'il demande instamment au Gouvernement sud-africain de libérer les chefs du United Democratic Front et tous les autres prisonniers politiques.

Nous demandons d'urgence au Gouvernement sud-africain d'introduire des réformes fondamentales pour répondre aux aspirations légitimes de la majorité noire du pays avant qu'il soit trop tard. La communauté mondiale ne s'accommodera jamais de l'apartheid et elle ne pourra continuer de rester indifférente.

M. Bierring (Danemark)

Pour parvenir à l'abolition pacifique de l'<u>apartheid</u>, les adversaires de ce système inhumain ne doivent pas se laisser diviser, mais doivent construire sur la base du rejet unanime de ce système par la communauté internationale tout entière pour exercer des pressions internationales accrues et plus efficaces contre l'Afrique du Sud.

M. LING Qing (Chine) (interprétation du chinois): Je voudrais tout d'abord, Monsieur le Président, vous souhaiter chaleureusement la bienvenue en votre qualité de représentant éminent de la République démocratique de Madagascar à l'occasion de l'entrée de votre pays au Conseil de sécurité, et je vous félicite sincèrement de votre accession à la présidence du Conseil pour ce mois. Je suis convaincu que grâve à vos talents et à vos années d'expérience aux Nations Unies vous saurez vous acquitter avec succès de la tâche importante qui vous a été confiée.

Je souhaite par ailleurs saisir cette occasion pour exprimer notre reconnaissance à l'Ambassadeur Krishnan, qui a fait un travail remarquable le mois dernier alors qu'il présidait le Conseil. Je voudrais aussi souhaiter une chaleureuse bienvenue aux nouveaux membres du Conseil de sécurité en 1985 de même qu'aux nouveaux représentants.

Récemment, le régime raciste sud-africain a une fois encore réprimé cruellement les Noirs qui combattent l'apartheid. Il a forcé nombre de résidents noirs à quitter leurs foyers et il a lancé des policiers armés contre les manifestants, faisant plus d'une douzaine de morts et des centaines de blessés. Le régime raciste s'est également livré à des arrestations massives à Johannesburg, au Cap et à Durban simultanément. Il a arrêté presque tous les dirigeants du United Democratic Front (UDF), organisation de masse qui cherche à sauvegarder les droits et les intérêts de la population. Enfin, il a arbitrairement accusé ces dirigeants de haute trahison. Ce nouvel acte de persécution de la population noire a encore aggravé la situation en Afrique du Sud.

La délégation chinoise condamne énergiquement les nouveaux crimes des autorités sud-africaines qui ont arrêté et tué gratuitement des Noirs. Elle exprime sa profonde sympathie à la population sud-africaine en lutte et l'assure de son appui.

Les autorités sud-africaines ont proclamé à maintes reprises qu'elles apporteraient des réformes nationales, essayant ainsi de donner à la population la fausse impression que peu à peu des changements allaient être apportés au systèmes extrêmement impopulaire de l'apartheid. Cependant, les actes du régime de pretoria ont suffisamment prouvé que la discrimination raciale et l'oppression raciale sont depuis toujours la politique d'Etat de ce régime. La prétendue nouvelle constitution, qui n'a été promulguée que pour renforcer la domination d'une poignée de racistes, n'a jusqu'ici apporté aucun changement au statut politique de la majorité noire de la population. Le but ultime des prétendues améliorations aux conditions d'exitence des résidents noirs des villes est de priver les Noirs de leurs droits fondamentaux de citoyens, de les déplacer massivement de leurs foyers et de les confiner dans des homelands ou bantoustans. Les autorités sud-africaines ont indiqué que le dirigeant noir Nelson Mandela, en prison depuis si longtemps, serait libéré à condition qu'il ne combatte plus jamais l'apartheid.

M. Ling Qing (Chine)

Récemment, le déplacement forcé de Noirs et l'arrestation d'un grand nombre de personnalités ont révélé davantage le vrai visage des autorités sud-africaines. À présent, ce ne sont pas seulement les Noirs, mais également un grand nombre de gens assoiffés de justice parmi les Métis, les Asiates les Blancs, qui se sont engagés dans la lutte contre l'apartheid. Les dirigeants de l'UDF et certaines autres personnalités ont été arrêtés et arbitrairement accusés de trahison simplement pour s'être opposés à la discrimination raciale. L'opposion à l'apartheid est un crime alors que s'y accrocher obstinément est légal. N'est-ce pas là preuve évidente que la logique des autorités sud-africaines est vicieuse?

La délégation chinoise appuie fermement le communiqué publié le 6 mars 1985 par le Bureau de coordination du Mouvement des pays non alignés concernant la situation en Afrique du Sud. La délégation appuie fermement le projet de résolution parrainé par le Burkina Faso, l'Egype et d'autres pays. Le Conseil de sécurité devrait condamner énergiquement les actes criminels des autorités sud-africaines qui ont déplacé par la force et réprimé sauvagement des innocents en Afrique du Sud. Le Conseil de sécurité doit exiger que les autorités sud-africaines remettent immédiatement et inconditionnellement en liberté les dirigeants de l'UDF de même que les membres des autres organisations de masse opposés à la discrimination raciale et à l'apartheid. Enfin, le Conseil de sécurité doit exiger que M. Nelson Mandela et les autres dirigeants noirs détenus soient libérés.

Le PRESIDENT : Je remercie le représentant de la Chine pour les paroles aimables qu'il a eues à mon égard.

M. TROYANOVSKY (Union des Républiques socialistes soviétiques)

(interprétation du russe): La demande du Groupe des Etats africians au Conseil de sécurité d'examiner d'urgence la situation en Afrique du Sud traduit l'inquiétude profonde de la majorité écrasante des Etats Membres des Nations Unies, et avant tout des Etats africains, devant la nouvelle et brutale aggravation de la situation sur le continent africain.

Les derniers événements survenus en Afrique du Sud ne peuvent manquer de susciter l'indignation et la condamnation générales. L'évolution de la situation ces dernières semaines a été caractérisée par une répression cruelle, y compris le massacre de manifestants pacifiques protestant contre le déplacement forcé de la population vers les bantoustans et l'arrestation de dirigeants politiques éminents du United Democratic Front (UDF) faussement accusés de haute trahison. Les autorités du régime raciste en Afrique du Sud persistent à violer impunément les

droits de l'homme les plus élémentaires de la population autochtone, évaluée à plus de 20 millions d'habitants.

L'on sait qu'en Afrique du Sud l'apartheid n'est pas seulement une politique. C'est une idéologie érigée en politique d'Etat. Au fil des années, l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité et d'autres organismes des Nations Unies ont exigé à maintes reprises qu'il soit mis fin au système de l'apartheid en Afrique du Sud et que des droits égaux soient accordés à toute la population du pays. La trente-neuvième session de l'Assemblée générale, récemment suspendue, n'y a pas fait exception. Par sa résolution 39/2, du 28 septembre 1984, elle a rejeté à nouveau comme nulle et non avenue la prétendue nouvelle constitution sud-africaine et elle a condamné le régime de Pretoria pour son refus d'appliquer les résolutions et les décisions de l'Organisation.

Il est impossible de ne pas constater que le régime raciste ne pourrait aussi insolemment faire fi des exigences de la communauté internationale s'il ne jouissait de l'appui non dissimulé d'un certain nombre de puissances occidentales. Ce n'est un secret pour personne que les Etats-Unis, justement, et certains de ses alliés de l'OTAN qui, de temps à autre critiquent avec indulgence le régime de l'apartheid, le protègent contre l'imposition de sanctions internationales effectives. L'on sait que l'indignation croît rapidement aux Etats-Unis mêmes, comme du reste dans les autres pays du monde.

Fidèle à sa politique étrangère visant l'élimination totale et définitive du colonialisme, du néocolonialisme, du racisme et de l'apartheid, l'Union soviétique a toujours appuyé les décisions des Nations Unies dénonçant la politique d'apartheid du régime de Pretoria comme étant un crime contre l'humanité incompatible avec la Charte. Cette politique constitue par ailleurs une menace pour la paix et la sécurité internationales.

Nous pensons que les derniers événements survenus en Afrique du Sud rendent urgents l'imposition, par le Conseil de sécurité, de sanctions globales à caractère contraignant contre Pretoria, conformément au Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, de même que le respect scrupuleux, par tous les Etats, de l'embargo sur les armes décidés par le Conseil de sécurité.

La délégation soviétique appuie le projet de résolution soumis par le Groupe des pays non alignés. A notre avis, le Conseil de sécurité doit peser de tout son poids et faire usage de toute son autorité pour exiger que cesse immédiatement la répression de ceux qui combattent contre l'apartheid.

M. MOHAMMED (Trinité-et-Tobago) (interprétation de l'anglais): Monsieur le Président, comme c'est la première fois que ma délégation prend la parole devant le Conseil de sécurité, nous voudrions vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil pour le mois de mars. Votre expérience, vos connaissances et vos talents de diplomate ont fait leurs preuves au cours de la semaine passée et nous sommes certains que, sous votre direction, les travaux du Conseil durant le mois en cours seront couronnés de succès.

Ma délégation voudrait aussi rendre hommage à l'ambassadeur de l'Inde, qui a présidé nos délibérations durant le mois de février. Cela a été réalisé avec le sens des responsabilités et la compétence auxquelles nous ont habitués tant l'ambassadeur Krishnan personnellement que le Gouvernement de l'Inde.

Ma délégation se félicite de la manière très cordiale et chaleureuse dont nous avons été accueillis par les membres du Conseil. Nous voudrions assurer les membres du Conseil que nous nous efforcerons de défendre les principes et les concepts de la Charte des Nations Unies, et nous tenons à déclarer que nous accordons à la responsabilité confiée au Conseil de sécurité toute l'importance qu'elle mérite.

La Trinité-et-Tobago est profondément préoccupée par l'escalade de la répression et de la violence en Afrique du Sud depuis l'imposition, en septembre dernier, de la prétendue nouvelle constitution.

La majorité non blanche a refusé de se laisser tromper par la dernière manoeuvre du régime dans sa volonté de diviser pour régner et s'est efforcée de manifester son opposition à la constitution raciste et son désir de voir instaurer en Afrique du Sud une société véritablement démocratique et non raciale de manière pacifique.

Cependant, la réponse de Botha a été de faire appel à l'armée pour aider la police à réprimer les protestations pacifiques de la population civile. Des dizaines de personnes ont été tuées et à la fin de 1984 on estimait à 1 000 le nombre de personnes arrêtées.

La détermination et le stoïcisme du peuple sud-africain ont été à nouveau durement mis à l'épreuve au cours des premiers mois de cette année par la méthode grossière de la carotte et du bâton employée par le régime.

S'étant tout d'abord efforcé de façon maladroite d'endormir les soupçons par de vagues promesses d'adoucir certaines lois discriminatoires, le régime a ensuite

M. Mohammed (Trinité-et-Tobago)

offert la liberté à M. Nelson Mandela - emprisonné depuis 23 ans -, à charge, pour ce dernier, de renoncer à la violence en tant que moyen d'effectuer des changements en Afrique du Sud. Bien entendu, M. Mandela a fièrement rejeté cette offre mensongère en affirmant que "seuls les hommes libres peuvent négocier" et en demandant au régime lui-même de renoncer à la violence, de démanteler l'apartheid et de garantir la liberté des activités politiques.

Cette insidieuse tentative qui visait à discréditer M. Mandela et à semer la dissension dans les rangs du mouvement de libération n'a servi qu'à rehausser son prestige et à durcir la résistance populaire à l'apartheid.

Le 19 février, le régime a arrêté six dirigeants éminents du United Democratic Front (UDF), y compris son président, Mme Albertina Sisulu. Le régime a alors accusé 16 dirigeants de l'UDF de haute trahison pour avoir participé à une campagne non violente en faveur d'une Afrique du Sud unie, non raciale et démocratique.

La Trinité-et-Tobago rejette et condamne cet acte odieux et exige la mise en liberté immédiate et inconditionnelle de tous les patriotes sud-africains.

La communauté internationale a été unanime à condamner la politique de bantoustanisation de Pretoria, qui a été reconnue à juste titre comme étant l'un des aspects les plus dangereux et les plus pernicieux de l'apartheid.

Ces dernières semaines, le régime a montré jusqu'où il était disposé à aller dans son effort incessant pour accélérer le processus de dénationalisation et de fragmentation de la majorité. La campagne de violence déchaînée contre les habitants de Crossroads et d'autres localités parce qu'ils n'étaient pas disposés à rester les bras croisés et à laisser détruire leurs maisons au bulldozer ni à se soumettre à la réinstallation forcée a causé la mort de près de 30 personnes. C'est là une nouvelle manifestation choquante du mépris que ce régime a pour les normes de la pratique des Etats civilisés, qui souligne une fois de plus son caractère tout à fait illégal.

La Trinité-et-Tobago demande instamment à ceux qui sont à même d'user de leur influence d'indiquer de la manière la plus claire qu'ils désapprouvent totalement la politique du régime sud-africain et d'exercer sur ce dernier une pression efficace de manière à mettre fin à l'apartheid avant que la violence et la destruction ne s'intensifient et n'échappent complètement à tout contrôle.

La Trinité-et-Tobago est au nombre des auteurs du projet de résolution qui fait l'objet du document S/17013. Nous demandons instamment au Conseil d'adopter

M. Mohammed (Trinité-et-Tobago)

ce projet à l'unanimité, envoyant ainsi un message clair au régime minoritaire de l'apartheid, à savoir que la communauté internationale ne tolérera pas que ce régime continue à persécuter et à réprimer le peuple sud-africain et que le Conseil exige le démantèlement immédiat et complet de l'apartheid et l'instauration d'une société démocratique et non raciale en Afrique du Sud.

Le <u>PRESIDENT</u>: Je remercie le représentant de la Trinité-et-Tobago des paroles aimables qu'il a bien voulu m'adresser.

M. OUDOVENKO (République socialiste soviétique d'Ukraine) (interprétation du russe) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité et d'exprimer notre conviction que votre expérience en matière de diplomatie et votre attachement profond aux buts et principes de l'Organisation permettront au Conseil d'accomplir avec succès les tâches qui lui ont été confiées aux termes de la Charte. Je voudrais également mentionner l'extrême compétence dont votre prédécesseur, le représentant de l'Inde, M. l'ambassadeur Krishnan, a fait preuve lorsqu'il a dirigé les travaux du Conseil, compétence que j'ai déjà eu l'occasion d'évoquer dans ma précédente déclaration.

Peu de temps s'est écoulé depuis la dernière fois où Conseil de sécurité a examiné la situation grave qui existe en Afrique du Sud et adopté la résolution 556 (1984). Aujourd'hui, nous revenons à nouveau sur cette question étant donné l'aggravation subite de la situation dans ce pays.

M. Oudovenko (RSS d'Ukraine)

Les dernières nouvelles en provenance d'Afrique du Sud ont, une fois de plus, confirmé que lors des accrochages avec le mouvement anti-raciste, les autorités préfèrent recourir à la force et à la violence, ainsi qu'en témoigne le massacre de manifestants pacifiques à Crossroads. Il y a recrudescence de perquisitions et d'arrestations; c'est, une fois encore, le règne de la terreur et de la répression.

En raison de la détérioration de la situation en Afrique du Sud, la menace à la paix et à la sécurité internationales grandit. Pour la majorité opprimée de la population sud-africaine, pour les pays africains et pour le monde entier, il est parfaitement clair qu'aucune réforme superficielle ne saurait modifier l'essence même de l'apartheid, qui est inhumain et criminel. Cela est abondamment énoncé dans les résolutions 554 (1984) et 556 (1984) du Conseil de sécurité et dans les résolutions 38/11 et 39/2 de l'Assemblée générale des Nations Unies, dans lesquelles la prétendue nouvelle constitution sud-africaine a été rejetée résolument. Et cela est compris, assurément, par ceux qui n'ont pas appuyé ces résolutions. Cependant, dans la poursuite de leurs objectifs égoïstes en Afrique australe, ils sont réticents à abandonner la politique de totale coopération avec le régime raciste et c'est précisément parce qu'ils sont assurés de la coopération des Etats-Unis et d'autres pays occidentaux et de leur impunité que les racistes de Pretoria sévissent brutalement contre la population autochtone et ne cessent de menacer et d'intimider les Etats africains indépendants en poursuivant leur occupation illégale de la Namibie, dont ils exploitent les richesses.

La situation grave, explosive même, qui règne dans la partie australe du continent africain exige que le Conseil de sécurité prenne des mesures décisives. La délégation de la RSS d'Ukraine partage pleinement l'inquiétude exprimée par les Etats du Groupe africain et estime plus qu'opportun qu'ils aient porté la question de la situation en Afrique du Sud à l'examen du Conseil. Nous estimons que les Nations Unies, et surtout le Conseil de sécurité, peuvent et doivent prendre des mesures efficaces contre l'Afrique du Sud, y compris les mesures prévues au Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, afin de contraindre le régime de Pretoria à renoncer au système d'apartheid. Il importe que tous les Etats respectent scrupuleusement l'embargo sur les armes contre l'Afrique du Sud.

Le Conseil de sécurité doit adopter des mesures pour faire cesser immédiatement les actes de terreur perpétrés par les racistes contre la population opprimée d'Afrique du Sud qui lutte pour ses droits. Pour y parvenir, il faut la

M. Oudovenko (RSS d'Ukraine)

volonté commune et l'action concertée de tous les membres du Conseil et de toute la communauté internationale.

La délégation ukrainienne réaffirme sa solidarité avec les courageux combattants qui luttent contre l'apartheid et pour la liberté et ceux qui combattent pour la liberté et l'indépendance de l'Afrique du Sud, et elle appuie fermement leur juste lutte. En raison de cette position de principe, la délégation ukrainienne appuie le projet de résolution présenté par les pays non alignés et votera pour ce projet.

Le <u>PRESIDENT</u>: Je remercie le représentant de la République socialiste soviétique d'Ukraine pour sa déclaration et pour les paroles aimables qu'il a bien voulu m'adresser.

M. BASSOLE (Burkina Faso): La délégation du Burkina Faso s'inquiète vivement de l'accentuation, depuis quelques semaines, du cycle infernal de violence qui s'abat sur les opposants au régime de l'apartheid en Afrique du Sud. Hier à Sharpeville et à Sebokeng, aujourd'hui à Crossroads, demain sûrement ailleurs en Afrique du Sud, les forces de répression du régime raciste de Pretoria s'acharnent à noyer dans le sang les aspirations légitimes de la majorité noire opprimée à la liberté, à la justice, à l'édification d'une société unie, non raciale et démocratique dans ce pays.

Cette tragédie qui se déroule sous nos yeux procède d'une logique bien connue qui tire ses fondements profonds de l'odieuse politique d'apartheid érigée en système de gouvernement en Afrique du Sud.

Tant que ce système sera en vigueur, tant que, de par le monde, il y aura des esprits complices pour le comprendre, le justifier ou excuser ses exactions de tous ordres, les droits de l'homme continueront d'être bafoués en Afrique du sud; les arrestations arbitraires, les emprisonnements, le meurtre et, pour tout dire, le génocide des populations sans défense de l'Afrique du Sud se poursuivra.

Il appartient par conséquent à la communauté internationale et, en particulier, au premier chef, au Conseil de sécurité, de condamner sans complaisance et sans équivoque ce système éhonté ainsi que les pratiques atroces que le régime de Pretoria inflige presque quotidiennement à la majorité noire.

par une politique de bantoustanisation accélérée, Pretoria attente impunément à l'un des droits les plus sacrés de la majorité noire sud-africaine, le droit de vivre libre et heureux sur sa terre, la terre de ses ancêtres. Aujourd'hui, par

M. Bassole (Burkina Faso)

les effets de cette politique, plus de la moitié de cette population se trouve confinée dans les "homelands", perdant de ce fait leur citoyenneté et, par la même occasion, leurs droits et leur part des immenses ressources de leur pays.

Que ceux qui s'évertuent aujourd'hui à ne pas entendre ou à ne pas écouter les cris de détresse qui nous parviennent comme des coups de semonce du pays de l'apartheid ne soient pas étonnés demain de voir l'Afrique du Sud entière plongée dans un immense bain de sang.

Du reste, les signes annonciateurs de cette explosion générale sont déjà manifestes : le peuple sud-africain, acharné à lutter contre l'humiliation et à défendre ses droits, a répandu la révolte dans les campagnes et les villages les plus lointains.

Et ce ne seront ni les arrestations arbitraires, ni les emprisonnements fantaisistes ni les accusations de haute trahison proférées contre les dirigeants des organisations de masse, ni l'interdiction des mouvements de libération et le bannissement de leur dirigeants, ni même les crimes de sang commis par le régime de Pretoria qui arrêteront la marche du peuple sud-africain vers le recouvrement de sa dignité et de sa liberté.

Il est temps, par conséquent, que les dirigeants de Pretoria entendent enfin la voix de la raison et adoptent une attitude réaliste face aux problèmes actuels du pays. S'entêter à pratiquer la politique de l'autruche et à vouloir nier l'évidence conduirait à une déflagration dont personne, même pas le Conseil de sécurité, ne peut prédire les conséquences.

Rien dans l'attitude actuelle du régime raciste de Pretoria ne nous permet d'entrevoir une lueur d'espoir dans l'évolution de la situation interne en Afrique du Sud. Les récents événements de Crossroads sont là pour nous en convaincre. Mieux, ce régime entretient des foyers de tension et de crise dans l'ensemble de l'Afrique australe en refusant l'indépendance à la Namibie et en déstabilisant les pays voisins qui ne cherchent qu'à vivre dans la paix et la sécurité.

par de tels comportements, l'Afrique du Sud s'est elle-même mise au ban de la communauté internationale, laquelle se doit de prendre les mesures appropriées pour ramener les dirigeants de Pretoria à la raison. Parmi ces mesures, celles contenues dans le projet de résolution soumis au Conseil de sécurité sont un strict minimum et ma délégation espère qu'elles rencontreront l'adhésion unanime de l'ensemble des membres de cet organe.

M. SHAKER (Egypte) (interprétation de l'arabe): L'ambassadeur de Guinée, Président du Groupe africain pour ce mois, a parlé au nom de nous tous, Africains. Le représentant de la République-Unie de Tanzanie, au nom du Président de l'Organisation de l'Unité africaine, a également parlé en notre nom. Le représentant de l'Inde, qui est Président du Mouvement des pays non alignés, a parlé au nom de tous les pays non alignés. Le Président par intérim du Comité spécial contre l'apartheid a aussi parlé au cours de ce débat. En outre, nous avons entendu les déclarations des représentants de plusieurs Etats membres et non membres du Conseil de sécurité qui ont condamné à l'unanimité les pratiques du régime de Pretoria. Néanmoins, en tant que membre africain du Conseil et en tant que représentant d'un pays non aligné, je ne saurais garder le silence sur cette question importante; aussi vais-je ajouter ma voix à celle des orateurs précédents.

Cette expression unanime de solidarité est une source de grande satisfaction pour nous car la cause des habitants autochtones de l'Afrique du Sud n'est pas seulement la cause de l'Afrique mais celle de tous. C'est la cause de la libération et de l'indépendance; la cause des droits de l'homme; la cause de la préservation de la dignité et de la liberté de l'être humain.

Ce qui se passe actuellement dans la ville de Crossroads - et là, je partage l'opinion du représentant de l'Inde selon laquelle nous devons retenir ce nom, qui vient s'ajouter à la longue liste des centres de résistance à l'apartheid - n'est qu'un autre maillon dans la chaîne de la lutte continue en Afrique du Sud entre la majorité noire et les opposants de l'apartheid, d'un côté, et le Gouvernement raciste de Pretoria de l'autre. Cela représente également une nouvelle phase de l'application par le Gouvernement de Pretoria de sa politique qui consiste à transférer les Noirs de zones que le régime a réservées aux Blancs dans des bantoustans conçus pour les Noirs. Le but de cette politique est d'aboutir à l'objectif final d'une Afrique du Sud blanche dans laquelle la présence des Noirs ne serait autorisée qu'à une seule fin : fournir une main-d'oeuvre bon marché aux entreprises appartenant aux Blancs.

La violence avec laquelle le régime de Pretoria a réagi à l'opposition manifestée par les Noirs aux tentatives de les déloger de Crossroads et le grand nombre de morts et de blessés qui ont résulté de cette opposition s'accordent, comme tout ce qui s'est passé et qui se passe encore, avec la philosophie de ce

régime raciste, qui se fonde sur la violence et la répression et dont l'objectif est d'imposer sa politique inhumaine, politique qui a été rejetée par la majorité noire en Afrique et par tous les peuples du monde. Dans une nouvelle tentative de supprimer toute opposition au régime d'apartheid, le régime de Pretoria a arrêté un grand nombre de membres du United Democratic Front (UDF) et les a accusés de haute trahison, ce qui peut les rendre passibles de la peine de mort.

En tant que membre du Groupe africain, en tant que pays qui a été président de ce groupe en février et en tant que membre non aligné du Conseil de sécurité, 1'Equote a participé à la rédaction du projet de résolution dont le Conseil de sécurité est saisi. Tous les éléments du projet de résolution sont extrêmement importants. A cet égard, la délégation de l'Egypte tient à indiquer clairement qu'elle attache beaucoup d'importance au retrait de l'inculpation de haute trahison portée contre les dirigeants de l'UDF et à l'exigence que ceux-ci soient libérés immédiatement et sans condition. En fait, la communauté internationale a déjà réfuté à maintes reprises la base juridique et intellectuelle des pratiques de l'Afrique du Sud, c'est-à-dire tous les aspects odieux de la politique d'apartheid. Nous espérons vivement que le Conseil de sécurité sera aujourd'hui à la hauteur de ses responsabilités et qu'il indiquera clairement et sans équivoque au régime sud-africain que le monde entier rejette la politique d'apartheid poursuivie par ce régime, n'accepte aucun des résultats de cette politique et se tient aux côtés du peuple héroïque d'Afrique du Sud et de ses dirigeants, qui s'opposent à cette politique. Le régime de Pretoria doit comprendre que tout ce qu'il fait est en vain. C'est un régime décadent auquel le Conseil doit bien faire comprendre que la lutte dirigée contre lui se poursuivra et s'intensifiera.

M. de KEMOULARIA (France): Monsieur le Président, comme c'est la première fois que j'ai l'occasion de m'exprimer devant le Conseil en séance officielle au mois de mars, je souhaiterais vous exprimer mes vives félicitations à l'occasion de votre accession à la présidence. Vous témoignez de qualités humaines et diplomatiques auxquelles il est agréable de rendre hommage.

Mes félicitations s'adressent aussi à votre prédécesseur, l'ambassadeur de l'Inde, notre collègue M. Krishnan, pour la compétence et le dévouement à la cause de la communauté internationale avec lesquels il a présidé nos travaux.

Je me limiterai à une brève intervention sur la question soumise à notre examen aujourd'hui et à propos de laquelle la position constante de la France est bien connue.

M. de Kémoularia (France)

Je voudrais, en premier lieu, rappeler que la France condamne sans réserve la politique d'apartheid en Afrique du Sud, la discrimination raciale et le développement séparé qui conduit à la création de bantoustans et à des déplacements forcés de populations.

C'est ce qu'a dit le Ministre français des relations extérieures, le 9 octobre dernier, devant le Comité spécial contre l'apartheid; et je me référerai ici également aux propos tenus récemment devant la représentation nationale française par M. Roland Dumas, notre nouveau Ministre des relations extérieures :

"L'apartheid est une doctrine inacceptable, abominable, et la France n'a jamais cessé de la condamner."

Le Gouvernement sud-africain est dans l'erreur s'il pense régler les problèmes posés par des réformes constitutionnelles qui laissent intacts les fondements du système de l'apartheid, ainsi qu'en témoigne la violence exercée par les forces de l'ordre.

M. de Kémoularia (France)

Dès lors, la France ne peut que dénoncer la répression brutale qui a eu lieu à Crossroads, dans la banlieue du Cap, et qui a entraîné un grand nombre de victimes parmi les manifestants qui protestaient contre des menaces de déplacement forcé.

L'élimination de la politique d'apartheid et la paix civile en Afrique du Sud doivent être obtenues par le dialogue. A cet égard, ma délégation se félicite de ce que le projet de résolution fasse référence de manière réaliste aux possibilités de règlement pacifique en Afrique du Sud et à la discussion sur l'avenir du pays.

En appelant de ses voeux une telle évolution, le Gouvernement français tient à exprimer son souci de voir libérer Nelson Mandela, chef historique de l'ANC, détenu maintenant depuis près de 25 ans. Pour les mêmes raisons, la France dénonce fermement la récente vague d'arrestations qui a touché plus particulièrement les principaux dirigeants du United Democratic Front. Celle-ci ne peut que retarder l'ouverture d'un véritable dialogue que mon pays souhaite ardemment. Comme elle l'avait fait pour les résolutions 554 (1984) et 556 (1984) du Conseil de sécurité et pour la résolution 39/2 de l'Assemblée générale, la France votera pour le projet qui nous est soumis aujourd'hui et continuera à dénoncer, sans réserve, le régime de l'apartheid.

Le <u>PRESIDENT</u>: Je remercie le représentant de la France pour les paroles fort aimables qu'il m'a adressées, paroles que j'ai d'autant plus appréciées qu'elles étaient très - trop - flatteuses.

M. KASEMSRI (Thaïlande) (interprétation de l'anglais): Etant donné que c'est la première fois que ma délégation prend la parole dans ce débat, permettez-moi, Monsieur le Président, de vous exprimer nos félicitations sincères à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil pour le mois de mars. Il est en fait opportun que la question dont nous sommes saisis soit examinée pendant que vous exercez la présidence du Conseil, car votre pays et votre personne sont reconnus comme faisant partie des nations et des personnalités les plus éminentes de l'Afrique. Ma délégation est persuadée que, grâce à votre expérience, vos compétences de diplomate et votre sagesse incontestables, les délibérations au sein du Conseil sur la question dont nous sommes saisis aujourd'hui et d'autres questions importantes seront menées à bien.

Permettez-moi également de rendre un hommage bien mérité à votre éminent prédécesseur, l'Ambassadeur de l'Inde, M. Natarajan Krishnan, pour la compétence et le dévouement dont il a fait preuve à la direction des travaux du Conseil le mois dernier.

M. Kasemsri (Thaïlande)

Ma délégation a été choquée et consternée d'apprendre le massacre tragique perpétré à Crossroads. En outre, la nouvelle des arrestations des dirigeants du United Democratic Front met encore l'accent sur la barbarie de la politique et des pratiques odieuses de l'apartheid ainsi que sur la faillite morale et la perfidie du régime raciste de Pretoria.

La position de la Thaïlande en ce qui concerne l'apartheid a toujours été claire et logique. Mon gouvernement le condamne dans les termes les plus fermes et appuie sans réserve tous les moyens visant, aussi rapidement que possible, son démantèlement, en vertu des principes et buts de la Charte et conformément aux résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies.

Ma délégation estime que tout nouveau retard dans l'adoption de mesures visant à remédier à la situation créée par l'apartheid non seulement aggravera le conflit racial en Afrique du Sud, mais exacerbera les tensions dans ce pays et menacera la paix et la sécurité internationales. En outre, ma délégation note avec une vive inquiétude que par la bantoustanisation, qui vise à déraciner les Noirs de leurs foyers contre leur volonté et à les réinstaller dans les zones arides de l'Afrique du Sud, et par l'imposition de pseudo-réformes constitutionnelles, le régime de Pretoria continue de défier la Charte et les résolutions pertinentes des Nations Unies ainsi que toutes les normes civilisées et tous les principes démocratiques.

Ma délégation condamne fermement le régime de Pretoria pour le massacre de Noirs sans défense qui protestaient contre leur évacuation forcée de Crossroads et condamne énergiquement aussi les arrestations arbitraires de ceux qui s'opposent au régime d'apartheid. Ma délégation exige que le régime de Pretoria libère inconditionnellement et sans retard les détenus et retire les accusations de "haute trahison" portées contre ces prisonniers politiques.

La Thaïlande n'entretient pas de relations diplomatiques avec le régime de Pretoria et a volontairement imposé, depuis 1978, un embargo sur le commerce à son encontre. La Thaïlande partage donc pleinement l'inquiétude légitime de la communauté internationale à l'égard de la question dont nous sommes saisis. C'est pourquoi ma délégation se félicite de la convocation de cette réunion à la demande du Groupe africain et votera pour le projet de résolution contenu dans le document S/17013.

Le <u>PRESIDENT</u>: Je remercie le représentant de la Thaïlande pour les paroles aimables qu'il a bien voulu m'adresser et adresser à mon pays.

A la requête d'un certain nombre de délégations, je me propose, avec l'assentiment du Conseil, de suspendre nos travaux pour une dizaine de minutes pour permettre la tenue de consultations sur le projet de résolution. S'il n'y a pas d'objection, nous procéderons de la sorte, et la réunion sera reprise à 18 heures.

La séance, suspendue à 17 h 50, est reprise à 18 h 35.

M. ARIAS STELLA (Pérou) (interprétation de l'espagnol): Etant donné que je prends la parole pour la première fois en 1985 devant ce Conseil, permettez-moi, Monsieur le Président, de vous saluer en mon nom propre, au nom de ma délégation et au nom du Gouvernement du Pérou. Nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux membres du Conseil et aux nouveaux chefs de délégation qui se joignent à nous cette année.

Au nom de ma délégation, je voudrais également vous féliciter chaleureusement, Monsieur le Président, à l'occasion de votre accession pour le mois de mars à cette charge très délicate. La manière dont vous avez dirigé les travaux du Conseil au cours de ces jours derniers garantit le succès de votre entreprise.

Ma délégation s'associe à tous ceux qui ont exprimé leurs félicitations à l'ambassadeur de l'Inde pour la manière remarquable dont il s'est acquitté de ses fonctions de Président, le mois dernier.

Conformément au mandat émanant de la Constitution de mon pays, qui rejette la discrimination sous toutes ses formes, et fidèle à la tradition du Pérou, la délégation de mon pays auprès des Nations Unies a toujours condamné l'apartheid e continuera de le faire. Chaque fois que le Conseil a été saisi de cette question, ma délégation s'est jointe aux efforts déployés pour obtenir l'abolition de ce système odieux et le faire disparaître de notre monde.

Ma délégation partage aujourd'hui la profonde préoccupation de la communauté internationale devant l'aggravation de la situation en Afrique australe. Nous estimons qu'il est grand temps de s'efforcer sérieusement de mettre fin aux meurtres, aux détentions arbitraires, aux accusations de haute trahison contre des dirigeants du United Democratic Front et autres adversaires du régime d'apartheid.

C'est pourquoi nous nous sommes joints à d'autres membres du Mouvement des non-alignés membres du Conseil de sécurité, pour parrainer le projet de résolution dont est actuellement saisi le Conseil, et nous espérons qu'il recevra un appui unanime de la part des membres du Conseil.

Le <u>PRESIDENT</u>: Je remercie le représentant du Pérou pour sa déclaration ainsi que pour les paroles aimables qu'il a bien voulu m'adresser.

L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de l'Afrique du Sud. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. von SCHIRNDING (Afrique du Sud) (interprétation de l'anglais) :

Permettez-moi, au nom de la délégation sud-africaine, de vous présenter, Monsieur

le Président, nos meilleurs voeux à l'occasion de votre accession à la Présidence.

Il serait difficile de concevoir un abus plus cynique des pouvoirs du Conseil de sécurité que la convocation de cette réunion. Elle a été convoquée de manière irrégulière, en violation flagrante des dispositions de la Charte des Nations Unies, qui interdit clairement et sans ambiguïté l'ingérence dans les affaires intérieures d'un Etat Membre.

Toutefois, ignorant une fois de plus les dispositions de la Charte, les auteurs du projet de résolution ont choisi d'intensifier leur vendetta contre l'Afrique du Sud à un moment où, comme jamais auparavant dans l'histoire de mon pays, n'ont été aussi grandes les chances d'accroître la bonne volonté et la coopération entre les populations et les communautés de notre pays complexe et aux multiples facettes. Mais, de toute évidence, comme le projet de résolution le démontre, ses auteurs ont une fois de plus choisi, comme il fallait s'y attendre, de ne faire aucun cas de la vérité et d'intensifier plutôt leur campagne désespérée et irrationnelle contre mon pays et ses populations.

Le projet de résolution dont le Conseil est saisi n'est autre chose qu'une déformation stupéfiante des événements en Afrique du Sud. Nous savons, bien sûr, par expérience, que les auteurs de projets de résolution de ce genre ne permettent pas aux faits démontrables et vérifiables d'obscurcir leurs préjugés et leurs mobiles. En fait, il suffit de regarder brièvement comment certains de leurs pays sont gouvernés pour comprendre qu'ils vivent dans un monde schizophrénique - sans parler de la misère dans laquelle vit leur peuple. Mais en proposant ce nouveau projet de résolution, ils ont atteint le sommet de l'absurde. Ils tireront peut-être une certaine satisfaction de la pompe théâtrale d'une occasion comme celle-ci, mais ils se trompent s'ils pensent qu'en déformant la vérité ils auront un impact ou une influence quelconque sur la réalité de notre monde.

Dans le projet de résolution, on veut nous faire croire que des adversaires du Gouvernement sud-africain sont tués ou arbitrairement arrêtés pour haute trahison pour leur simple participation a une prétendue campagne non violente en faveur d'une Afrique du Sud unie, non raciale et démocratique. Comme si cela n'était pas suffisamment ridicule, dans ce même projet de résolution, on accuse en outre mon pays de mener une "campagne de duperie orchestrée" et d'intensifier la répression.

Les auteurs de ce projet de résolution ne s'attendent certainement pas à ce qu'on les prenne au sérieux. Il serait plus approprié de lancer contre certains de leurs propres gouvernements les accusations qu'ils portent contre mon pays. Mais enfin, le projet de résolution a été présenté et je m'adresse donc aux membres du Conseil qui désirent sincèrement être mieux informés sur les questions en cause.

On a parlé cet après-midi de Crossroads et des événements qui s'y sont produits récemment. Pour placer la situation dans son contexte, il faut tenir compte du phénomène de l'exode des populations vers les villes. Celui-ci donne lieu à des camps de squatters, avec tous les problèmes que cela entraîne et que connaissent, en fait, presque tous les pays en développement. La République sud-africaine ne s'est pas vu épargner ce problème. En fait, le camp de squatters de Crossroads n'est que l'une des manifestations de ce problème. Il y en a de bien pires en Inde, en Ethiopie, au Nigéria, au Mexique et au Brésil, pour ne citer que quelques pays.

La plupart des squatters de Crossroads viennent de régions situées à des centaines de kilomètres du Cap. Nous n'avons pas pu arrêter l'exode humain, à

travers nos frontières, vers les zones métropolitaines et rurales de l'Afrique du Sud. En fait, comme j'en ai déjà informé le Conseil, il y a plus d'un million de travailleurs étrangers qui, volontairement et, dans bien des cas, illégalement, traversent nos frontières à la recherche d'une vie meilleure. Contrairement à l'Union soviétique et à ses satellites, l'Afrique du Sud n'a pas pour politique d'emprisonner ses citoyens à l'intérieur de ses frontières. Au contraire, pour l'Afrique du Sud, le problème est de savoir que faire des millions qui, par tous les moyens possibles, pénètrent dans notre pays pour jouir des avantages que nos voisins ne peuvent pas leur offrir. Si la situation en Afrique du Sud ressemblait, même de très loin, à celle décrite dans le projet de résolution dont le Conseil est saisi, de toute évidence, nous n'aurions pas ce problème. Je pense que mon gouvernement a le droit d'exiger de ce conseil une réponse à la question suivante : pourquoi, si les conditions en Afrique du Sud sont celles décrites dans le projet de résolution, un million et demi d'Africains provenant des Etats voisins traversent-ils nos frontières? Pourquoi viennent-ils dans ce chaudron raciste pour être opprimés, réprimés et déshumanisés?

L'Afrique du Sud n'est pas fière de Crossroads. Nous aurions pu nous débarrasser du problème en recourant au genre de mesures employées ailleurs en Afrique pour régler le problème des squatters. Nous aurions pu envoyer les bulldozers comme cela s'est produit dans de nombreux pays d'Afrique; ou nous aurions pu enfermer les squatters dans des camps dits de rééducation, comme on l'a également fait dans des pays d'Afrique. Mais nous avons agi comme nous l'avons fait par souci pour ces malheureux en quête d'une existence meilleure. En fait, au-lieu d'être un symbole d'oppression, Crossroads, avec tout ce qu'il a de sordide, devrait être plutôt vu comme un symbole de compassion. Il est devenu le refuge de 80 000 personnes démunies, dans une brève période de 10 ans, personnes chassées par la pauvreté, la récession économique et la sécheresse.

Au cours de ces quelques dernières années, beaucoup a été fait pour fournir des logements à tous les segments de notre population. On s'est attaqué au problème de Crossroads avec un double programme. Le Gouvernement sud-africain a investi généreusement dans les pays d'origine des squatters pour aider l'économie de ces pays à se développer et, en coopération avec les gouvernements concernés, il a lancé des programmes spéciaux d'assistance à l'emploi dans ces pays dans le

but de contenir la vague de personnes se rendant dans les centres urbains tels que le Cap. En même temps, mon gouvernement a entrepris un programme urgent de rénovation urbaine afin d'améliorer la qualité de la vie dans les zones où les gens vivent dans des conditions analogues à celles de Crossroads. Soucieux de résoudre les problèmes de logement dans la zone du Cap, mon gouvernement a décidé de construire une nouvelle zone urbaine dans le cadre d'un programme de développement urbain, pour promouvoir un développement ordonné. La nouvelle ville s'appelle Khayelitsha, mot Hosa qui signifie "Nouveau foyer". C'est la solution qui permet d'échapper à une vie de pauvreté et de saleté, à une ville de taudis en matière plastique, à des conditions non hygiéniques et au désarroi. Le Gouvernement sud-africain est fier de sa contribution à l'amélioration de la qualité de la vie de milliers de personnes.

Le Gouvernement sud-africain a investi près de 50 millions de dollars pour développer Khayelitsha; 5 000 unités de logement et les services communautaires nécessaires sont, à l'heure actuelle, sur le point d'être terminés; en outre, 6 millions de dollars ont été dépensés pour développer une zone réservée à des logements non conventionnels. Il est prévu dans cette zone l'aménagement de lots de terrains résidentiels, de routes, d'espaces libres en nombre suffisant et de commodités telles que des écoles, des magasins, une clinique bien équipée et des services de transport subventionnés. Près de 8 000 sites sont en train d'être mis en place. Le développement de Khayelitsha donne aux habitants de Crossroads la possibilité d'améliorer leur niveau de vie.

En ce qui concerne Crossroads, il convient de souligner que les habitants y vivent dans des conditions dangereuses de surpeuplement où tous les espaces libres, y compris les routes, ont été utilisés pour la construction de barraques, ce qui fait que les services essentiels, tels que l'évacuation des ordures et des déchets humains, les services d'ambulance et de lutte contre l'incendie, sont impossibles à assurer. Ces conditions sociales inacceptables menacent la santé et la sécurité de la communauté; elles ont permis à des factions rivales d'instituer un règne de crime et de terreur – extorsion, intimidation et violence – qui rend intolérable la vie de la majorité des habitants.

En dépit des assurances du gouvernement, des rumeurs sans fondement ont été répandues parmi les habitants de Crossroads selon lesquelles un programme de déplacements forcés et massifs allait être exécuté sans préavis. Ces rumeurs non fondées ont provoqué une panique compréhensible. Des émeutes ont eu lieu au cours desquelles la foule a attaqué la police à coups de pierres et a tiré contre elle, et celle-ci a malheureusement été obligée de riposter. Mon gouvernement regrette profondément les pertes de vies humaines et poursuit activement un plan d'action pour éviter que ces événements tragiques ne se reproduisent.

Le Gouvernement sud-africain est convaincu que les habitants de Crossroads sont, en grande majorité, des gens paisibles. En grande majorité, ils ont agi calmement et de manière responsable pendant les émeutes. Les actes de violence ont été commis à l'instigation d'un groupe relativement restreint d'agitateurs.

Le Gouvernement sud-africain a invité des représentants de groupes de résidents et de factions de Crossroads et des zones voisines à participer à des négociations afin de trouver une solution acceptable aux problèmes qu'ils

connaissent. Mon gouvernement est prêt à considérer, notamment, la possibilité d'améliorer et d'urbaniser Crossroads et d'autres zones. Nous avons invité les dirigeants de la communauté à se présenter et à chercher, avec notre gouvernement, une solution à ce problème difficile.

Il devrait ressortir clairement de ce que je viens de dire que le Gouvernement sud-africain s'efforce de résoudre le problème de la manière la plus humaine possible - qui contraste avec celle de nombreux pays, Membres de l'Organisation des Nations Unies, qui règlent leurs problèmes de squatters et d'urbanisation de manière impitoyable.

L'Afrique du Sud a été également accusée d'arrêter arbitrairement des personnes et de les accuser de haute trahison parce qu'elles s'étaient opposées à la politique du gouvernement. Là encore, il s'agit d'une violation grossière de la vérité. Les Sud-Africains ne sont pas et ne peuvent pas être arrêtés et poursuivis en justice parce qu'ils sont des adversaires du gouvernement. Des partis politiques, des organisations, des particuliers et des journaux s'expriment tous les jours avec force contre le gouvernement. Ils le font librement, ouvertement et légalement, comme le font les citoyens de la minorité de pays où ces droits peuvent être exercés. Que le Conseil nomme un comité d'enquête sur la liberté d'expression dans tous les pays du monde, si l'on met en doute mon évaluation de ce soir.

Les personnes dont il est question dans le projet de résolution n'ont pas été arrêtées sur instructions du Gouvernement sud-africain. La décision a été prise par un attorney-general - dont la nomination ne correspond pas à des considérations politiques, mais qui est un haut fonctionnaire du Département de la justice - après avoir étudié un dossier qui lui a été soumis par la police, qui avait auparavant procédé à une longue instruction de l'affaire. Ce procédé n'avait certainement rien d'arbitraire. Il était le résultat d'une procédure judiciaire normale qui existe dans moins de la moitié des pays représentés à cette table. Ces personnes n'ont pas été arrêtées en raison de leurs convictions politiques ou parce qu'elles étaient membres d'une organisation donnée. Elles ont été accusées d'actes concrets commis en violation de la loi, et elles seront jugées dans un tribunal public où la charge de la preuve incombera à l'Etat.

Contrairement à la majorité des Membres de l'Organisation des Nations Unies, l'Afrique du Sud a toute raison de s'enorgueillir de l'indépendance, de l'intégrité et de l'impartialité de ses tribunaux. Le Gouvernement sud-africain ne peut s'ingérer dans la procédure judiciaire, et ceux qui ont quelque connaissance de cette procédure en Afrique du Sud savent que mon gouvernement respectera le jugement de la Cour suprême, quel qu'il soit.

Ce n'est que dans un petit nombre de pays qu'un procès de cette nature peut être conduit d'une manière objective et juste et que l'accusé dispose de toutes les facilités et de tous les avantages juridiques. En fait, si l'on considère le nom de certains des auteurs du projet de résolution dont nous sommes saisis, l'on est amené à se demander comment un procès de ce genre pourrait avoir lieu dans leur pays, et s'ils prendraient la peine de permettre qu'il ait lieu. Leur demande de libération immédiate et sans condition des accusés en Afrique du Sud est donc compréhensible étant donné qu'ils n'ont guère de respect pour l'application d'une procédure judiciaire normale.

Dans le projet de résolution, la libération de M. Nelson Mandela est également demandée. Ce Conseil sait que M. Mandela s'est vu offrir sa liberté à condition qu'il dénonce la violence en tant qu'instrument politique. Jusqu'à présent, M. Mandela a apparemment refusé d'accepter cette condition et, par conséquent, il doit personnellement accepter la responsabilité de la continuation de son emprisonnement.

Je suis certain que les représentants des Etats plus responsables représentés à ce Conseil reconnaîtront que ce que j'ai dit suffit à prouver que le projet de résolution dont nous sommes saisis est frauduleux et malveillant, aussi bien dans sa forme que dans les intentions de ses auteurs.

Il est ironique, en effet, qu'à un moment où l'Afrique du Sud a entrepris une grande réforme et une évolution constitutionnelles, à un moment où le Président de l'Etat et son gouvernement établissent un système de consultation et de négociation avec les dirigeants de tous les groupes de la population en Afrique du Sud, de toutes les races, de toutes les couleurs et de toutes les croyances, sur la base d'une réforme constitutionnelle pacifique et ordonnée, il est ironique, disais-je, que ce soit justement à ce moment-là que l'Afrique du Sud doive faire face à toute une série d'accusations ridicules et scandaleuses au Conseil de sécurité des Nations Unies.

C'est un fait qu'au fur et à mesure que l'Afrique du Sud devient plus forte et plus stable et plus prospère, et qu'elle réussit mieux à concilier les aspects divergents de son ordre politique interne, les accusations lancées contre mon pays deviennent plus hystériques, plus irrationnelles et plus irresponsables. Comme le Ministre des affaires étrangères de mon pays l'a dit récemment, il y a aux Nations Unies une majorité de pays pour lesquels une solution pacifique aux problèmes de l'Afrique du Sud est tout simplement un anathème. Ils aspirent et incitent au conflit.

Le projet de résolution dont est saisi le Conseil ce soir n'est rien d'autre qu'un symptôme de cette campagne de plus en plus désespérée. L'on peut y voir, peut-être ironiquement, un compliment à mon gouvernement pour le succès de ses politiques de réforme, mais en même temps les Nations Unies se rendent de plus en plus inutiles et, c'est triste à dire, n'inspirent rien de plus que le mépris.

Le <u>PRESIDENT</u>: L'orateur suivant est le représentant du Yémen démocratique, qui souhaite faire une déclaration en sa qualité de Président du Groupe des Etats arabes pour le mois de mars. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. AL-ALFI (Yémen démocratique) (interprétation de l'arabe) : Monsieur le Président, je suis très heureux de prendre la parole au Conseil de sécurité sous votre sage présidence. Vous représentez un pays ami, Madagascar, qui est lié à mon pays par des objectifs communs. Nous luttons ensemble pour parvenir à ces objectifs dans l'intérêt de la sécurité et de la stabilité de nos peuples et dans l'intérêt du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Grâce a votre longue expérience bien connue, à votre compétence et à votre intégrité, nous sommes certains que c'est avec succès que vous dirigerez les travaux du Conseil de sécurité pendant le mois de mars.

Je tiens également à exprimer ma gratitude à l'ambassadeur Krishnan, représentant permanent du pays ami qu'est l'Inde pour la façon dont il a dirigé les travaux du Conseil au mois de février, ce qui a confirmé la compétence pour laquelle il est si bien connu.

Btats arabes aux Nations Unies pour le mois en cours, au débat actuel du Conseil de sécurité sur la situation en Afrique du Sud, situation qui résulte de la persistance et de l'intensification de la politique d'apartheid pratiquée par le régime raciste d'Afrique du Sud. Ce régime ajoute de nouveaux crimes à ceux qu'il a déjà commis, tels que le meurtre, l'oppression, le déracinement et les arrestations arbitraires, contre la population autochtone et contre les militants patriotiques en Afrique du Sud, dont le seul crime est de lutter pour la libération de leur patrie, pour l'exercice de leurs droits nationaux légitimes et pour l'élimination de la politique d'apartheid, politique que la communauté internationale a rejetée et qu'elle a à de nombreuses occasions qualifiée de crime contre l'humanité.

Il ne fait aucun doute que notre participation à ce débat est l'expression de notre attachement aux liens culturels, historiques et géographiques entre les peuples africains et arabes et à notre expérience commune dans la lutte de libération et de résistance contre le colonialisme raciste, ainsi que dans la lutte pour assurer le développement économique et social de nos peuples respectifs. Ces liens se sont manifestés lors de la tenue de la Conférence de solidarité arabe avec la lutte de libération en Afrique australe, qui a eu lieu à Tunis du 7 au 9 août 1984 sous les auspices du Comité spécial contre l'apartheid en coopération avec la Ligue des Etats arabes. Ces liens se sont manifestés plus avant par la Déclaration et les résolutions adoptées lors de cette conférence.

Il se peut que l'affirmation la plus sincère de cette solidarité africano-arabe se trouve dans la Déclaration de la Conférence, qui a souligné que l'apartheid et toutes les autres formes de racisme doivent être totalement éliminés de la surface de la terre, qu'aucune modification ni réforme du racisme ne sont acceptables et qu'il ne peut y avoir de compromis avec le racisme. La Déclaration a affirmé en outre que tout appui, direct ou indirect, aux manoeuvres du régime de Pretoria pour retarder l'indépendance authentique du peuple de Namibie, pour

spolier la majorité africaine en Afrique du Sud ou pour intimider les Etats africains indépendants, est non seulement un acte hostile au continent africain, mais aussi un défi lancé aux Etats et aux peuples arabes, ainsi qu'à la communauté internationale.

Au cours des ans, ce conseil a examiné les crimes commis contre la population autochtone par le régime raciste sud-africain et il a adopté à cet égard toute une série de résolutions, y compris les résolutions 473 (1980), 554 (1984) et 556 (1984). Aujourd'hui, ayant pris connaissance de l'évolution de la grave situation qui règne en Afrique du Sud, le Conseil est appelé à assurer l'application de ces résolutions et à prendre des mesures efficaces et immédiates pour mettre un terme à l'injustice et aux souffrances infligées au peuple sud-africain en raison de la politique d'apartheid. Le Conseil est appelé en outre à adopter des mesures pratiques pouvant mener en fin de compte à l'élimination de l'apartheid.

Nous sommes parfaitement conscients de l'ampleur des souffrances infligées aux peuples d'Afrique du Sud et de Namibie du fait des pratiques et des politiques racistes suivies par le régime raciste en Afrique du Sud, pratiques et politiques aux formes innombrables et touchant la population civile : hommes, femmes, enfants, vieillards.

Il est, en Palestine, au Liban et dans le territoire syrien des hauteurs du Golan, des peuples confrontés, eux, aux pratiques et aux politiques terroristes du régime sioniste et raciste, pratiques et politiques qui sont semblables à celles du régime raciste sud-africain. La meilleure preuve en est peut-être que le Conseil de sécurité examine en ce moment même la question des crimes commis contre la population du Sud-Liban par les forces israéliennes d'occupation.

Point n'est besoin d'insister sur l'alliance étroite qui existe entre les deux régimes racistes - celui de Pretoria et celui de Tel Aviv - ou sur leur hostilité commune à voir les peuples africains et arabes libérés. La coopération culturelle, économique, nucléaire et militaire croissante entre ces deux régimes racistes constitue une menace pour les peuples et les Etats arabes et africains, outre qu'elle met en danger la paix et la sécurité internationales. La résistance à ces deux régimes racistes confirme l'unité de la lutte menée par les Etats et les peuples arabes et africains pour libérer l'Afrique du Sud, la Namibie, la Palestine, le Sud-Liban et les hauteurs du Golan.

Nous condamnons énergiquement toutes les politiques et toutes les pratiques du régime raciste d'Afrique du Sud dirigées contre la population autochtone. Nous condamnons de la même manière les manoeuvres auxquelles ce régime recourt pour empêcher la Namibie de jouir de la pleine indépendance, conformément à la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité. Nous condamnons en outre les actes d'agression, de déstabilisation et de terrorisme que ce régime multiplie contre les Etats de première ligne et les Etats africains indépendants. Nous estimons que la politique dite d'engagement constructif suivie par le Gouvernement américain à l'égard du régime de Pretoria a porté atteinte aux intérêts vitaux de l'Afrique, tout comme sa coopération stratégique avec Israël a porté atteinte aux intérêts vitaux du monde arabe.

En réitérant notre appui indéfectible aux peuples de Namibie et d'Afrique du Sud qui, sous la direction de leurs mouvements de libération nationale, mènent leur juste lutte pour libérer leurs territoires et éliminer la discrimination raciale, nous entendons appuyer sans réserve les exigences africaines bien fondées qui sont reflétées dans le projet de résolution dont le Conseil est saisi, projet de résolution qui demande au Conseil de sécurité de prendre les mesures qui s'imposent pour que l'Afrique du Sud cesse immédiatement de déplacer la population africaine de sa patrie, pour que le régime de Pretoria renonce à arrêter arbitrairement les militants patriotiques en Afrique du Sud et garantisse la libération de tous les prisonniers politiques.

Nous demandons par ailleurs l'imposition de sanctions complètes et obligatoires contre le régime de Pretoria, conformément au Chapitre VII de la Charte des Nations Unies. Nous réclamons qu'il soit mis fin à l'opposition permanente que font certains membres permanents occidentaux du Conseil de sécurité à l'imposition de telles sanctions, afin de permettre à la population de l'Afrique du Sud d'éliminer la discrimination raciale. Par la même occasion, nous demandons que cesse toute forme de coopération des Etats occidentaux et d'Israël avec le régime raciste d'Afrique du Sud, coopération qui incite ce régime à multiplier ses crimes contre la population autochtone.

Nous sommes d'avis que répondre à ces exigences reviendrait à traduire la volonté de la communauté internationale consacrée dans les nombreuses résolutions adoptées par le Conseil de sécurité, l'Assemblée générale et toutes les autres instances internationales.

<u>Le PRESIDENT</u>: Je remercie le représentant du Yémen démocratique des paroles aimables et amicales qu'il m'a adressées.

Je n'ai plus d'orateurs inscrits sur ma liste pour la présente séance. La prochaine séance du Conseil de sécurité à laquelle le Conseil poursuivra l'examen de la question inscrite à l'ordre du jour se tiendra mardi 12 mars 1985, à 15 heures.

Avant de lever la séance, je voudrais rappeler aux membres du Conseil de sécurité que le Conseil reprendra l'examen de la question intitulée "La situation au Moyen-Orient" le lundi ll mars 1985, à 15 heures.

La séance est levée à 19 h 20.